

Castelnovimauriciennes
&
Castelnovimauriciens

BULLETIN
2023



Will

Sommaire

Mot du maire.....	4
Histoire locale – Monument aux morts	6
Histoire locale – Aldo Ferrari	8
Informations sur la Mairie	9
Réalisations des employés communaux	10
Fleurissement	13
Vos démarches - Nouveautés	14
Tarifs communaux	16
Informations diverses.....	18
Brionnais Sud Bourgogne.....	21
Etat civil	22
Recensement.....	24
Syndicat des eaux	26
Spanc.....	28
Symisoa	29
Activités professionnelles	30
Le petit marché du jeudi	32
Le bistrot	32
Enfance – P’tits Loups	33
Enfance – Ecole.....	34
Enfance – Centre de loisirs.....	36
Enfance – Restaurant scolaire.....	37
Vie associative – Familles rurales	37
Vie associative – La Marmite	38

Sommaire

Vie associative – Club de l’amitié	39
Vie associative – Comité foire	40
Vie associative – L’envol	41
Vie associative – Rêves d’Audrey	42
Vie associative – ADMR	42
Activités culturelles – Expos en Chœur	43
Activités culturelles – Bibliothèque	44
Activités culturelles – Festival de Bourgogne du Sud.....	45
Activités culturelles – Esox Lucius.....	46
Activités culturelles – Rassemblement des St Maurice	47
Activités culturelles – Michel Pomat	48
Sports et loisirs – GRS	49
Sports et loisirs – Dun Sornin Foot.....	50
Sports et loisirs – Pêche	51
Sports et loisirs – Chasse.....	51
SDIS	52
Croix rouge	53
PETR-Candidature UNESCO	54
Contacts des associations	55
Numéros utiles.....	56
Agenda des manifestations	58

Le mot du Maire

Après les années marquées par le COVID qui, s'il n'est pas encore éradiqué, est maintenant bien moins virulent qu'auparavant, 2022 restera marquée par la guerre déclenchée par la Russie contre l'Ukraine au prétexte de la défense d'une minorité linguistique. Cela rappelle la crise des Sudètes en août 1938 et ses conséquences. On ne peut que constater que les dictateurs se suivent et se ressemblent.

Lors du début de cette guerre, un important élan de solidarité au profit de l'Ukraine, pays victime, et de ses habitants s'est manifesté partout dans notre pays, y compris dans notre commune qui a vu un apport volumineux de vêtements et matériels de soins arriver à la mairie. Que tous soient remerciés de cette action.

Sans connaître ce que sera la fin de cette invasion, nous ne pouvons que constater les conséquences dans notre quotidien, les principales étant une inflation importante qui est sans doute appelée à durer, et des restrictions, voire des pénuries dans certains approvisionnements, en particulier les moyens de chauffage et la fourniture d'électricité, qui pourraient nous amener à modifier certaines de nos habitudes.

Au niveau de la commune, le surcoût du gaz, de l'électricité, du fioul et des carburants est sensible en 2022, et le sera encore plus en 2023. Comme dans tous les foyers, il nous faudra limiter les consommations et les températures dans les bâtiments pour éviter des dérives budgétaires. Ainsi, la durée de l'éclairage public a été réduite, et les illuminations de fin d'année ont été limitées.

La commune a connu en 2022 des mouvements de personnel : pour des motifs professionnels, M. Bernard Dumoulin a démissionné de ses fonctions pour en exercer d'autres dans une autre structure. Il a été remplacé par Mme Barbara Deusch, qui complète ainsi le mi-temps qu'elle exerçait depuis le début de l'année aux services techniques.

En 2022, le déploiement de la fibre a été finalisé, et, depuis le 29 octobre la plupart des foyers peuvent se rapprocher d'un fournisseur pour être raccordés. Le secteur de la Violetterie sera raccordable en début d'année 2023. Ce nouveau réseau améliore les performances des liaisons internet, et les professionnels apprécient ce supplément de confort et de rapidité de communication.

Au cours de cette année, nous avons enfin perçu la subvention LEADER des fonds européens relatifs à la Maison des P'tits Loups. Depuis 2016, il a fallu faire, refaire, compléter et recompléter le dossier. La secrétaire de mairie a consacré beaucoup d'heures sur ce dossier, avec patience malgré les trop nombreuses demandes redondantes des services instructeurs du Pays Charollais et de la région. L'encaissement de 110 700 € a permis de solder la ligne de trésorerie nécessitée par cette attente et le financement des travaux d'assainissement, et de reconstituer la trésorerie de la commune.

Comme chaque année, les agents techniques, outre leurs tâches régulières d'entretien, ont réalisé des travaux dans certains locaux, en particulier un logement et l'école. Le détail vous est présenté dans ce bulletin. Ces actions relèvent de leurs compétences, mais on ne peut que les remercier de leur réactivité face aux demandes qui leur sont faites.

Malgré les appréhensions de chaque année concernant le maintien des classes, l'école conserve ses 4 classes, et devrait les conserver l'année prochaine au vu des effectifs prévisionnels. La commune fait ce qu'elle peut pour l'école, dans la limite cependant de ses moyens financiers. L'équipe enseignante, sous la conduite de la directrice, et avec l'aide des 2 agents ATSEM de la commune, met tout en œuvre pour offrir aux élèves une structure ouverte et dynamique, dont les parents reconnaissent les résultats et les bienfaits pour leurs enfants. La participation d'enfants aux cérémonies des 8 mai et 11 novembre

concrétise l'engagement des enseignants, des parents et des élèves au devoir de mémoire, ce qui est aussi le rôle de l'école, trop souvent oublié ailleurs.

Après la réouverture de l'épicerie en 2021, Le Bistrot a rouvert cette fin d'année. La fréquentation importante qu'il connaît prouve que ce lieu de rencontre et de convivialité manquait dans la commune, et on ne peut que lui souhaiter un avenir prospère. Maintenant, la commune est bien équipée en commerces et activités artisanales, ce qui ne peut que la rendre de plus en plus attrayante pour ses habitants actuels et futurs.

L'année 2023 est remplie d'incertitudes dans la gestion budgétaire car les ressources d'une commune ne sont pas extensibles et, malgré la rigueur apportée à la gestion, le coût de certaines dépenses non maîtrisables risque d'amener le conseil à opérer des choix difficiles. Le budget qui sera voté en mars nécessitera certainement des ajustements en cours d'année.

Cependant, au niveau des investissements, deux dossiers importants sont à retenir :

- l'église romane du XII^{ème}. La première phase d'étude du bâtiment a conclu à la nécessité de mettre en place 7 fissuromètres (dispositifs destinés à mesurer les évolutions des fissures existantes), qui permettront pendant 1 an ou plus de mesurer les mouvements éventuels et d'en tirer les conséquences sur les travaux à réaliser. Ce bâtiment étant classé Monument Historique, nous devons être accompagnés par un cabinet d'architectes spécialisés. Ce laps de temps nous permettra de trouver les fonds nécessaires, au travers de subventions et de financements participatifs, le but étant de limiter au maximum l'autofinancement par les finances communales.

- le foyer rural. Dans les années 80, il était fonctionnel et conforme à sa destination. Maintenant, il ne répond plus aux normes actuelles, qu'elles soient sanitaires, thermiques ou concernant les personnes à mobilité réduite. Sa réhabilitation sera un chantier complexe, et ne pourra être entreprise qu'après des études sérieuses et avec des financements importants. Dès 2023, le projet devrait être lancé pour savoir ce que l'on veut faire de ce bâtiment et comment l'adapter aux exigences actuelles. Compte-tenu du coût élevé des travaux, l'ensemble des démarches concernera 2023 et 2024, et il paraît difficile d'envisager des travaux avant 2025. Mais il est impératif de débiter les procédures sans attendre.

La nouvelle année ne se présente pas sous les meilleurs auspices dans le quotidien. Chacun de nous devra s'adapter aux circonstances, et surtout veiller, peut-être encore plus que d'habitude, à ses voisins en particulier les personnes âgées et ou isolées.

Malgré tout, les membres du Conseil municipal et moi-même vous présentons tous nos vœux de santé et de bonheur pour 2023.

Jean-Luc CHANUT Maire de St Maurice



Histoire locale - Le monument aux morts du village

La situation actuelle en Europe, la commémoration récente de l'armistice du 11 novembre 1918, dans nos communes, nous rappellent des faits bien douloureux. En effet, la guerre de 1914-18 a provoqué un traumatisme que nous n'oublions pas ; une hémorragie sans précédent dans nos villages, engloutissant partout une grande partie des forces vives, emportant toute une jeunesse prometteuse, et amorçant une désertification de notre monde rural, qui se ressent encore aujourd'hui.

Le pays est sorti marqué de ce conflit sanglant, et voulut témoigner concrètement du sacrifice de sa jeunesse sur les champs de bataille. Partout en France, dans chaque ville ou village, on éleva un monument pour inscrire le nom des héros tombés au champ d'honneur. A Saint Maurice, bien sûr, on a tenu à marquer dans la pierre ce sacrifice, et fidèlement, chaque année, le 11 novembre, une cérémonie du souvenir y est organisée ; ensuite à la fin des autres conflits, on rajouta une plaque portant le nom des victimes de la guerre de 1939-45, puis de celle d'AFN, avec leurs anniversaires. Après ces 2 dernières années de covid, les cérémonies ont repris, solennellement, rassemblant la population et les anciens combattants avec la participation active de nos écoliers, motivés et entraînés par leurs enseignants, que nous félicitons et remercions chaleureusement.

Redécouvrons l'histoire de ce monument communal qui s'érigea voilà un siècle. A Saint Maurice, pendant ces 4 années de guerre, un nombre impressionnant de jeunes hommes avaient été tués, et la population tenait à les honorer. Le maire de l'époque, M. Claudius GAY, lors de la réunion du conseil municipal du 31 août 1919 « proposa de prendre l'initiative d'élever un monument à la mémoire des soldats de la commune qui sont morts glorieusement pour la France ». Le conseil municipal accepta à l'unanimité et vota les crédits. Pour un complément de ressources, il décida d'ouvrir une souscription faisant appel à la générosité des familles de la commune. Enfin, il nomma une commission chargée de recueillir les fonds au domicile de chacune ; cette commission fut choisie parmi les anciens poilus, et particulièrement les mutilés.

En novembre 1919, M. Charles LOMBARD, nouveau maire, qui avait eu ses 2 fils tués, l'un en 1915, l'autre en 1917, était particulièrement sensibilisé à ce projet, et le 6 mars, nouvelle délibération du conseil municipal pour décider les travaux, et fixer l'emplacement qui sera une petite place dans le bourg, à l'intersection de la route de Marcigny, et du chemin de Ragot, fermée au nord par l'ancien cimetière. Cette place sera aménagée, en coupant un gros marronnier qui occupe le centre. Des plans sont établis par M. ROUX-SPITZ, architecte réputé à Lyon qui possède une maison route de La Clayette, où réside sa maman, et qui de ce fait se trouve souvent sur place. Le devis établi se monte à la somme de 17 500 francs entièrement couverte par la souscription publique et un crédit de 2 000 F voté par le C M précédemment et qui passera à 3 000 F. Une subvention sera sollicitée auprès de l'état pour être employée à l'embellissement de l'ouvrage et à ses abords. Un comité pour suivre les travaux est désigné sous la présidence de M. ROUX-SPITZ, et ceux-ci sont lancés. Il en surveille l'exécution alors qu'il passe l'été dans sa maison de la Violetterie.

Ce monument se présente sous la forme d'une stèle pyramidale tronquée, constituée de moellons et de plaques polies où sont inscrits tous les noms des soldats morts pour la France. Le tout est exécuté en beau granit de la carrière communale des Charmières, exploitée par la maison ANCET de Dijon qui a installé sur place une usine de sciage et de polissage, et emploie de nombreux ouvriers. Il est surmonté d'un poilu victorieux tenant une couronne de lauriers.

Des douilles d'obus de gros calibre l'entourent, ainsi que des bordures et pilastres de granit également, d'un bel effet. Le tour est arboré et constitue un ensemble de grande qualité qui fait honneur au village. Comme pratiquement toutes les communes de France, Saint Maurice a rendu un bel hommage à ses combattants.

Il fut inauguré le dimanche 23 octobre 1921, en présence d'une foule d'environ 4 000 personnes venues des alentours, d'après le journal local l'Echo du Roannais du 30 octobre, qui relate ainsi l'évènement : « le bourg et ses abords sont décorés de drapeaux tricolores et de guirlandes, le monument orné de fleurs naturelles et de verdure est superbe. A 12 h un banquet est servi à l'école de garçons, derrière la mairie, par le restaurant CHEMIER. A 14 h 30 eut lieu une courte cérémonie à l'église, où l'Abbé BRAILLON curé de Chassigny prononça un sermon, faisant ressortir la vaillance et la gloire des enfants de la commune tombés au champ d'honneur ; suivirent des chants et des morceaux de musique exécutés par la fanfare de Chauffailles. A 15 h, le cortège est formé dans l'ordre suivant : deux jeunes filles costumées en alsacienne et lorraine, encadrant deux pupilles de la nation, la fanfare, les enfants des écoles, les autorités, le conseil municipal, le comité, le clergé, les veuves et familles des morts, les vétérans, les anciens combattants, les deux sociétés de secours mutuel, et une très nombreuse assistance. Le cortège se rend au cimetière, et de là au monument, où après la bénédiction, M. Roux-Spitz, président du comité prend la parole et remet le monument à la municipalité et aux habitants. M. Lombard, en en prenant possession remercie le comité et les habitants de leurs efforts faits pour élever ce beau souvenir aux héros de la commune. M. Chervier Auguste, ancien combattant, fait l'appel des morts, suivi de La Marseillaise par la fanfare. M. Tachon, adjoint, au nom des vétérans de 1870, prononce une allocution. M. Plénard, au nom des anciens combattants, prononce un discours très applaudi. Ensuite, M. Lacombe, conseiller général et maire de Chauffailles fait l'éloge des 70 morts dont le nom est gravé, et dont le suprême sacrifice a assuré la victoire. Le colonel Meiller prononce aussi un discours vibrant de patriotisme. Tous ces orateurs furent chaleureusement applaudis. La manifestation terminée, la foule gagne la place de l'église, où la fanfare de Chauffailles donne un concert. »

A noter également qu'un monument aux morts fut érigé dans l'église de Saint Maurice, en 1921 sous l'impulsion de l'abbé Antoine BUTTET, et qui fut financé uniquement par une souscription volontaire des habitants. Ensuite une nouvelle souscription s'organisa pour offrir aux anciens combattants un drapeau qui fut remis solennellement au cours d'une cérémonie du souvenir.

Evidemment, un conflit d'une telle ampleur, et d'une telle violence, avec tant de morts sur la commune, avait marqué la population et soulevé de fervents sentiments patriotiques que chacun tenait à exprimer.

Et pourtant, 20 ans après, l'horreur recommença, et d'autres guerres malheureusement surgissent encore, à cause de la folie des hommes.

La paix est décidément une valeur bien fragile

Auguste LAVENIR, Maire honoraire de Saint Maurice
d'après les notes de l'abbé Antoine Buttet, et le registre des
délibérations du Conseil Municipal

Aldo Ferrari (1922-2022), dernier résistant du maquis de Chauffailles



C'est au volant de ce Dodge qu'Aldo Ferrari a participé au défilé du 18 juin 1945 à Paris.

Aldo Ferrari est décédé à la veille de ses cent ans, le 31 janvier 2022. Il était le dernier résistant du maquis de Chauffailles. Avec sa disparition, c'est tout un pan de l'histoire du Brionnais qui s'en va. Sa mémoire restera car il avait témoigné depuis de nombreuses années et avait été filmé à plusieurs reprises.

Aldo Ferrari était né le 26 juillet 1922 à Pieve di Zignago dans la province italienne de Ligurie. Ses parents étaient venus en France en 1924 pour que son père, qui s'était engagé auprès des Français durant la Première Guerre mondiale, puisse travailler dans une carrière de pierre à Saint-Igny-de-Roche. Aldo fera sa scolarité à Chauffailles jusqu'au certificat d'études puis enchaînera plusieurs métiers jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

En 1943, il part se cacher pour éviter le STO (Service du travail obligatoire). En tant que réfractaire, « il fallait que je me cache et je suis allé voir mon oncle Émile Coste qui était l'un des fondateurs du maquis de Chauffailles. Mais je ne pouvais pas rejoindre le maquis car il n'y avait pas assez d'armes et de nourriture pour tout le monde. Mon oncle m'a demandé de me cacher en attendant. Je suis d'abord allé aux forges de La Clayette, puis à Ligny en Brionnais et à Saint-Julien-de-Jonzy où Madame Raquin m'a caché avec un Espagnol pendant plus d'un an » se remémorait-il, insistant : « On attendait qu'une chose, rejoindre le maquis pour libérer la France ».

Aldo réussit enfin à rejoindre le maquis de Chauffailles. Il est alors surnommé Tino et son frère Bartali en référence au cycliste italien. « J'ai ensuite participé à la libération de Montceau-les-Mines, le 6 septembre 1944. Après cela, je me suis engagé dans la Première Division française libre avec Henri Girard, dit « Abel » de Charlieu. Après Dijon, nous sommes remontés vers les Vosges avec la bataille de Colmar, puis la poche de Royan, ainsi que les Alpes italiennes vers Barcelonnette. Enfin, je conduisais une Dodge lors du défilé du 18 juin 1945 à Paris.» Il deviendra même un temps le chauffeur du général de Gaulle. Une fois démobilisé, le 25 octobre 1945, il revient à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf où il travaillera comme chauffeur dans une carrière d'argile jusqu'à sa retraite en 1982. Aldo Ferrari a eu un fils, Patrice, avec sa femme Noëlle avec laquelle il a vécu « 70 ans de bonheur. » Il laisse aussi deux petits-enfants et deux arrière-petits-enfants.

Il raconta sa rencontre avec le général de Gaulle : « Un peu avant le défilé du 18 juin 1945, je passe dans un hôpital parisien avec le capitaine Gilbert. Nous croisons le général de Gaulle et nous nous saluons en nous serrant la main, comme si c'était un collègue, pas du tout hautain. Et le soir même, nous nous recroisons et je lui tends la main de nouveau. Là il m'arrête et me dit : " Nous nous sommes déjà vus ce matin non ? " Il avait une mémoire visuelle extraordinaire. C'était un gars très simple », souriait-il, en jurant « rester gaulliste jusqu'à sa mort. »

Après la crise sanitaire, il espérait « revivre des jours heureux. Je souhaite aussi que la société change. Qu'on reprenne des réformes du Conseil national de la Résistance. »

Informations sur la Mairie

La Mairie



Horaires d'ouverture

Le Mardi de 9h00 à 12h00
Le Jeudi de 9h00 à 12h00
Le Vendredi de 14h00 à 18h00



NB : Il est possible de prendre RDV avec le Maire et/ou la secrétaire de Mairie en dehors des horaires d'ouverture.

Contact

Tél : 03.85.26.22.73
Fax : 03.85.25.05.44
Monsieur Le Maire : 06.76.79.47.77
Mail : mairie@st-maurice.fr
Site internet : <https://www.st-maurice.fr/>

Le personnel communal

Prénom NOM	Fonctions	Quotité de travail
Ingrid BONNETAIN	Secrétaire de mairie (Urbanisme, Réunions, délibérations, gestion administrative du personnel, comptabilité, facturation, loyers, dossiers d'investissement, marchés publics, subventions, gestion site internet/Panneau Pocket/Facebook)	Temps complet
Anne-Marie CHETAIL	Agent technique affecté à l'école + surveillance cantine + garderie	Temps non complet
Laurence CHETAILLE	Agent technique affecté à la cantine + espaces verts + entretien de bâtiments	Temps complet
Pascaline DEBARNOT	Agent administratif affecté à l'accueil téléphonique + accueil du public + état civil + classement/archivage + diverses tâches administratives	Temps non complet
Barbara DEUSCHT	Agent technique affecté à la voirie + assainissement + espaces verts + bâtiments	Temps complet
Katia NOBLET	Agent Spécialisé des Écoles Maternelles (école, cantine, garderie)	Temps non complet
Brigitte PERRET	Agent technique affecté au nettoyage de tous les bâtiments communaux + bus scolaire	Temps non complet

Réalisations des agents communaux

Ouverture de 2 chemins ruraux : 1 chemin derrière la maison CHARTON qui est louée route de La Clayette et qui ressort derrière chez Mme PREVOT à Verseaux et 1 chemin vers le lieu-dit Papillon.



Réfection d'un aqueduc dans un chemin communal : traversée de chemin à Papillon



Réfection d'un escalier dans un logement communal : maison Dubois à Verseaux



Réfection du couloir de l'école primaire : mise en place de toile de verre aux murs et réfection des peintures



Réfection du bac à sable de l'école maternelle : il fallait un bac fermé par mesures d'hygiène (problèmes de chats) et il fallait également un système pratique, rapide et non lourd pour les enseignantes et les ATSEM



Réalisation d'un accès PMR à l'entrée du cimetière : réalisation d'une dalle pour supprimer la marche qui empêchait les fauteuils roulants de rentrer



Mise en place de rochers dans le virage du cimetière : pour sécuriser les accotements

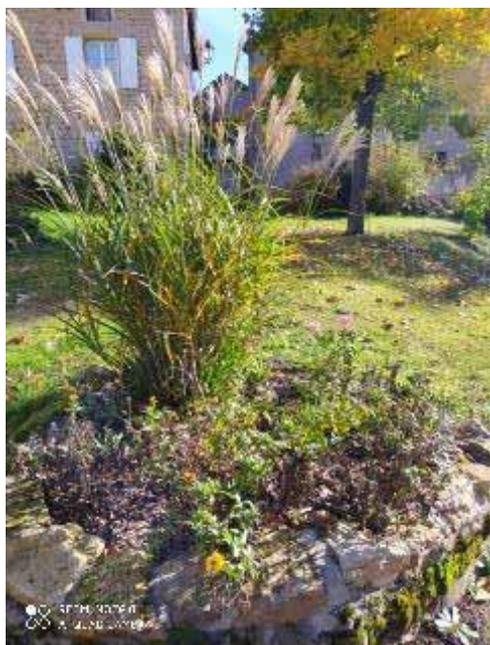


Réfection d'un logement communal : logement Félicie (ex-logement CARDAIRE)



Fleurissement 2022

J'ai dû cette année remplacer Yvette dont les problèmes d'épaule l'ont empêchée d'assurer son bénévolat au sein de la commission fleurissement.



La commission au cours de sa réunion 2022 avait décidé de planter des vivaces. Ces plants ont vaillamment supporté l'été 2021 et sont bien repartis au printemps 2022, à notre grande satisfaction.

Bien nous en a pris car l'été 2022 a été bien chaud.

Nous avons nettoyé les parterres, planté en jardinière 290 bégonias, géraniums, commandés à l'association des P'TITS LOUPS.



Nous avons comme d'habitude établi un planning de nettoyage, arrosage.

Restrictions d'eau : nous n'avons fait que de petits nettoyages, évitant ainsi d'abimer les plants.

C'était la bonne décision, car toute cette floraison a bien tenu « le choc », notre village est à ce jour toujours fleuri.



Un grand merci aux bénévoles, aux agents, pour leur travail.

Tout n'a pas été réalisé : le secteur du point propre et celui du foyer rural.

Donc affaire à suivre et à l'an prochain.

Si vous désirez vous investir bénévolement contactez moi :
Michelle Corre ☎ 06 60 73 19 26

Merci à tous.

Vos démarches

La plupart des démarches sont réalisables en ligne sur le site internet de la commune www.st-maurice.fr

Les nouveautés !

URBANISME : Modification de la déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les autorisations d'occupation des sols

- la DENCI (déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions) n'a plus à être renseignée pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter du 1er septembre 2022, sauf cas particuliers.
Les DENCI des demandes de permis modificatifs et des transferts déposés après le 1er septembre 2022 mais rattachées à une demande d'autorisation d'urbanisme initiale déposée avant le 1er septembre 2022 devront en effet continuer à être renseignées.
- Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée par les redevables auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Biens immobiliers ».

Pour toute précision, contactez le service urbanisme du PETR du Charolais-Brionnais (Paray-le-Monial) au 03.85.25.96.36. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Liens utiles :

<https://www.impots.gouv.fr/actualite/gerer-mes-biens-immobiliers-un-nouveau-service-en-ligne-pour-les-usagers-proprietaires>

<https://www.ecologie.gouv.fr/calcul-taxe-damenagement>

ETAT CIVIL : Le changement de nom de famille

Au regard de la Loi n°2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation et de la circulaire d'application du 3 juin 2022 NOR JUSC2215808C :

À partir du 1er juillet 2022 une procédure simplifiée de changement de nom, est désormais ouverte, une seule fois dans la vie, à tout adulte souhaitant porter le nom de celui de ses parents qui ne lui a pas été transmis. La demande, qui prendra la forme d'un formulaire Cerfa, pourra être déposée par le demandeur auprès de l'officier de l'état civil de son lieu de résidence ou dépositaire de son acte de naissance.

Concrètement, il s'agit de porter le nom du parent qui n'a pas transmis ce nom au demandeur, soit par substitution, soit par adjonction au nom de famille du demandeur.

Vue d'ensemble de la procédure

1/Objet de la demande

Le changement de nom est une décision de l'administré, elle n'est pas soumise à instruction de la part d'un Officier d'état civil ou du procureur (à condition que toutes les pièces nécessaires aient été

fournies). En ce sens il s'agit d'un acte d'état civil à consigner dans les registres (registre des naissances en cas de registres séparés).

2 /Dépôt de la demande

La demande de changement de nom peut être réalisée :

- par une personne majeure,
- dans sa mairie de naissance ou de résidence,
- et une seule fois au cours de sa vie.

La demande peut être faite par courrier ou remise en main propre mais ne peut pas se faire par mail (des copies d'actes originales doivent être fournies).

L'administré peut choisir le nom de son père, de sa mère ou des deux dans l'ordre qu'il souhaite (dans la limite de deux noms en cas de noms en deux parties).

Pièces nécessaires au dossier

- pièce d'identité,
- justificatif de domicile,
- copie intégrale de l'acte de naissance (et de mariage s'il y a lieu) de moins de 3 mois pour l'intéressé,
- copie intégrale de l'acte de naissance du conjoint (ou du partenaire si PACS) de l'intéressé,
- copie intégrale de l'acte de naissance (et de mariage s'il y a lieu) des enfants de l'intéressé.

3/Délai de réflexion

Dès que le dossier est jugé complet, la mairie remet le récépissé de dépôt et éventuellement les papiers de consentement et de confirmation de la demande à retourner et renseigne la date de complétude.

Cette date déclenche le délai de réflexion qui est de 1 mois.

A la fin de ce délai de réflexion, la commune contacte le citoyen pour vérifier sa confirmation. Le citoyen peut se présenter en mairie pour confirmer sa demande ou renvoie sa demande à l'issue de l'appel.

Un rendez-vous est alors pris pour générer l'acte effectif du changement de nom.

4/Dresser l'acte de changement de nom

L'officier de l'état civil procède à la génération de l'acte de changement de nom et le consigne dans le registre.

Il transmet les avis de mise à jour aux communes de naissances concernées pour l'intéressé, son époux(se) / partenaire, ses enfants, aux communes de mariages / Pacs etc...

Il appose les mentions de changement de nom sur les actes dont il est détenteur.

Il renvoie une copie du changement de nom au demandeur.

Lien utile : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36379>Vos démarches

TARIFS COMMUNAUX 2022

LOCATION SALLES

FOYER RURAL / SALLE DES FÊTES (petite et grande salles)

Pour toute location : charges en plus avec relevé aux compteurs

ASSOCIATIONS

Associations communales ou intercommunales et école

Uniquement pour les associations communales : Gratuité pour 2 locations sur l'année et ensuite à partir de la 3^{ème} location le tarif sera de 50€

◊Réunions, Assemblées Générales, toutes manifestations des écoles de la commune, repas des anciens, réunions de quartier, manifestations à but non lucratif ...	gratuit
◊Manifestations à but lucratif, séances ...	100 €
◊Bals privés ...	100 €
◊Bals des classes privés ou banquets de conscrits ...	100 €
◊Cours de gym du GRS à l'année au foyer rural	100 € forfait annuel

Associations extérieures à la commune

◊Séances ...	150 €
◊Bals privés ...	300 €
◊Banquets privés ou banquets de conscrits	300 €
◊Comités d'entreprise ...	120 €

PARTICULIERS

Particuliers de la commune

◊3 jours (mariage)	120 €
◊Soirée et dimanche (week-end)	80 €

Particuliers extérieurs à la commune

◊3 jours (mariage)	420 €
◊Soirée et dimanche (week-end)	250 €

CAUTIONS

◊Caution sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en cas de <u>détérioration de la salle et du matériel</u> (à remettre à la remise des clés)	500 €
◊Caution sous forme de chèque libellé à l'ordre du Trésor Public en cas de <u>non remise en état de propreté de la salle</u> (à remettre à la remise des clés)	150 €

SALLE DE RÉUNION exclusivement pour les associations et particuliers de la commune

◊Location salle de réunion derrière la mairie + cantine	Eté 60 € Hiver 80 €
◊Caution	350 €
◊Club de l'amitié (forfait annuel pour la salle de réunion)	100 € forfait annuel
◊L'Association « La Marmite » possède un forfait annuel qui donne lieu à un accès illimité à toutes les salles de la commune	1 500 € forfait annuel
◊Forfait ménage pour le Foyer Rural	150 €
◊Forfait ménage pour la salle derrière la Mairie	70 €

LOCATION DE PETIT MATÉRIEL

◊Tables	3.80 € l'unité
◊Tabourets ou chaises	0.20 € l'unité
◊Barrières hors commune	2 € l'unité
◊Barrières Associations communales	gratuit

CHARGES RELEVÉES AUX COMPTEURS

◊Gaz	0.40 € /kwh
◊Fioul	1.70 € / litre
◊Electricité	0.35 € / kwh

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

◊Occupation de 3 jours consécutifs maximum	50 €
◊Occupation prolongée au-delà de 3 jours	20 € / jour

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

◊Garderie périscolaire Règlement par le biais de cartes d'abonnement à acheter au préalable au secrétariat de la mairie	10 cases x 30 min 6 € 30 cases x 30 min 15 € 50 cases x 50 min 24 €
--	---

CIMETIÈRE COMMUNAL

CONCESSION

◊Trentenaire	120 € /m ²
◊Cinquantenaire	200 € / m ²

COLUMBARIUM

◊Case 30 ans	450 €
◊Case 50 ans	750 €
◊Dispersion des cendres dans le puit à cendres	gratuit

CAVEAU

◊Caveau d'attente durant 6 jours maximum	gratuit
◊Caveau d'attente plus de 6 jours	50 € / jour

ASSAINISSEMENT

◊Taxe de raccordement au réseau assainissement (tout à l'égout)	2 500 €
◊Redevance assainissement	1.65 € / m ³

Informations diverses



Nuisances sonores

Les appareils bruyants et activités de bricolage et jardinage :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement, de leurs activités, des appareils tels que appareils ménagers, dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;**
- **Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;**
- **Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.**



Élagage

L'élagage est important dans nos petits chemins ruraux. Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation des chemins ruraux, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb de ces voies et les haies conduites de manière que leurs développements ne fassent pas saillie du côté où passe le public.

Lorsqu'il existe un danger pour la circulation, par exemple des branches pouvant endommager les véhicules circulant sur la chaussée, la mairie peut procéder à un élagage d'office aux frais du propriétaire.

Brûlages des déchets verts (Cf. arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2001)

La valorisation de ces déchets par compostage doit être privilégiée.

Toutefois, dans les communes rurales, (population inférieure ou égale à 2000 habitants au dernier recensement), lorsque la quantité de déchets végétaux produits par les particuliers est trop importante pour être accueillie en déchetterie ou ne peut y être acheminée, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, sous réserve qu'il soit effectué à une distance minimum de 50 mètres des habitations voisines et des voies de circulation.



Ce brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées et doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment et doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et arroser les cendres si nécessaire.

Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, difficile à brûler, tels que la tonte des pelouses est interdit. L'adjonction de tous produits pour activer la combustion des végétaux (pneus, huile de vidange, gasoil ...) est interdite. Les déchets végétaux à éliminer devront donc être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut s'opposer à ce brûlage notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité...) l'exigent.

Le brûlage des déchets verts est réglementé par la circulaire ministérielle du 18/11/2011 ainsi qu'une note de la préfecture de Saône-et-Loire en date du 31/01/2012. Celles-ci définissent deux périodes d'interdiction pour allumer un feu, du 15 février au 15 mai et du 1er juillet au 31 octobre.

Outre les dispositions existantes de sécurité incendie, il est important, si brûlage il y a, que les végétaux soient secs et qu'il soit pratiqué :

- Uniquement entre 11h et 15h30 durant les mois de décembre, janvier et février ;
- Entre 10h et 16h30, les autres mois de l'année, hors mois déjà interdits vis-à-vis du risque incendie.

Réglementation en matière d'animaux



Nuisances sonores des animaux :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Propriétaires de chiens dangereux :

Conformément à la loi du 20 juin 2008, tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégories doivent suivre une formation obligatoire afin d'obtenir une attestation d'aptitude. Cette attestation d'aptitude, valable 5 ans, est une des pièces indispensables pour obtenir le permis de détention pour les chiens dits dangereux.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat de mairie.

Divagation d'animaux :

La divagation d'animaux est interdite par l'article L 211-19-1 du Code Rural : « Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. »

Les animaux domestiques en particulier les chiens doivent être obligatoirement pucés.

Le Maire dispose d'un pouvoir de police spéciale en matière de divagation d'animaux. En effet, l'article L.211-22 du Code Rural précise que « Les maires prennent toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats ».

Convention avec la SPA du Roannais :

C'est pourquoi la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf a adhéré à la SPA du Roannais pour la gestion des chiens errants. Ceux-ci doivent être signalés en mairie et cette dernière se chargera de les emmener à la SPA du Roannais.

Déjections canines :

Les déjections canines sont malheureusement de plus en plus nombreuses dans le bourg de la commune (derrière l'église, dans le secteur du foyer rural et du terrain de tennis et aux alentours de la Maison des P'tits Loups / agorespace / aire de loisirs).

Ramasser les déjections de son animal : un geste civique simple à pratiquer au quotidien pour qu'il ne soit pas "un gêneur" pour les autres. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté.

Il est désagréable de se promener en ville en réalisant un véritable parcours du combattant pour tenter d'éviter les obstacles nauséabonds allègrement laissés par nos amis les chiens, de rentrer chez soi avec les chaussures des enfants ou les roues de poussette souillées par ces déjections.

Loin de vouloir brimer ces canidés dans cet acte inné et institué par Dame nature, il s'agit plutôt d'éduquer leurs propriétaires à un geste civique, simple mais efficace, consistant à ramasser les crottes de leurs chiens. Pour cela, une feuille de papier journal ou un simple sac en plastique suffit. Sans vouloir minimiser l'aspect visuel et olfactif des crottes de chiens, il ne faut pas oublier qu'elles peuvent provoquer des glissades, des chutes accidentelles et polluer potentiellement par des microbes les aires de jeux des enfants.

Parce qu'il est important de se responsabiliser, ensemble préservons nos espaces de vie !

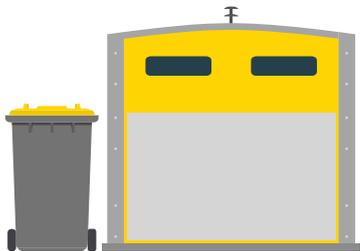


TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !



À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023 :

le geste de tri des habitants sur l'ensemble du territoire du SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois sera plus simple.



Tous les emballages et les papiers seront à déposer dans les conteneurs jaunes !

Les nouveautés concernent **les emballages en plastique** : aux bouteilles et flacons se rajoutent **les pots, tubes, barquettes, films sacs et boîtes**. **Les emballages et les papiers** sont à déposer dans les **contenants de tri jaunes**.

Pour accompagner cette simplification, le SMEVOM du Charolais-Brionnais et de l'Autunois et ses communautés de communes adhérentes déploient **une vaste campagne d'information**.

Avez-vous reçu votre mémotri dans votre boîte aux lettres ?

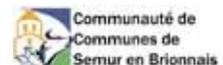
- Il a été envoyé à chaque foyer. Gardez-le bien car il détaille les nouvelles consignes de tri. Si vous ne l'avez pas eu, vous pouvez le télécharger sur le site **www.smevom.fr** ou sur celui de votre communauté de communes. Vous retrouverez sur ces sites toutes les informations concernant ce nouveau geste de tri.



Chacun peut agir en faveur de la préservation de l'environnement et de son cadre de vie. Nous sommes tous acteurs du recyclage, alors **jetons moins et trions plus !**



LE TRI + FACILE !



État civil 2022

Les naissances :

Tess, Chantal, Anne KAUF

née le 13 janvier 2022 à Roanne
de Mickaël KAUF et de Lucile LAPALU
domiciliés 10 rue de la Vigne à Saint-Maurice.



Paloma, Angélique BRESSON et Salomé, Loane BRESSON,

nées le 16 novembre 2022 à Roanne,
de Matthieu BRESSON et de Laurène MARTIN
domiciliés 740 Route de Vauban à Saint-Maurice.

Les mariages :



Maëva, Claudine, Julie DEVERCHERE et Kévin, Jules, Lucien LEVEL,

domiciliés 224 Rue du Pâquier des Hâtes
à Saint-Maurice, se sont unis le 15 mai 2022.

Marie-Pierre Isabelle BERNARD et Eric BOERO,

domiciliés 373 chemin du Bachet
à Saint-Maurice, se sont unis le 18 juin 2022.

Les décès

Jean Christophe MILLIER, décédé le 19 janvier 2022
à Roanne.

Bernard CUISINIER, décédé le 21 février 2022
à Roanne.

Madeleine Marie PELOSSE, née PERRAT, décédée le 23 mars 2022
à Saint-Maurice.

Robert NÉDÉLEC, décédé le 30 mars 2022
à Roanne.

Christian Georges PAUQUET, décédé le 01 avril 2022
à Saint-Maurice.



Jeanne Lucienne BESSON, née BEURRIER, décédée le 14 avril 2022
à Saint-Maurice.

Odette, Georgette NÉDÉLEC, née MERCIER, décédée le 19 avril 2022
à Saint-Maurice.

Claudius ACCARY, décédé le 25 avril 2022
à Saint-Maurice.

Marie, Louise, Jeanne BUTTET, née CHUZEVILLE, décédée le 11 mai 2022
à Saint-Maurice.

Nicolas FEDEROFF, décédé le 16 juillet 2022
à Saint-Maurice.

Pascal BECHARD-BAIZET, décédé le 26 juillet 2022
à Saint-Maurice.

Lucienne Louise Josèphe SEVE, née LAMOTTE, décédée le 13 août 2022
à Saint-Maurice.

Denise Marie Josèphe BARRAS, née DESNOYER, décédée le 27 août 2022
à Saint-Maurice.

Yvonne Irma SCHWARTZ, née NEY, décédée le 31 août 2022
à Saint-Maurice.

Gérard LAMURE, décédé le 09 septembre 2022
à Roanne.

Georges Lucien Victor Noël TAILLANDIER, décédé le 19 septembre 2022
à Paray Le Monial.

Marguerite Marie LAPALUS, née PERCHE, décédée le 07 octobre 2022
à Saint-Maurice.

Jean Joseph DÉROCHE, décédé le 12 octobre 2022
à Saint-Maurice.

Marie Denise LACROIX, née DUVERNAY, décédée le 06 novembre 2022
à Paray Le Monial.

Marcel Claude DRU, décédé le 28 novembre 2022
à Saint-Maurice.

Roger Etienne Benoît FUSIL, décédé le 11 décembre 2022
à Saint-Maurice.



Recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023



Cette année, la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 24 janvier 2023 ?

Contactez : Ingrid BONNETAIN, Coordonnateur Communal dans le cadre du recensement au 03.85.26.22.73 ou par mail à ingrid.mairie-stmaurice71@orange.fr

Votre agent recenseur sera Maud TEYSSIER-VERGER, elle pourra être secondée si besoin par Ingrid BONNETAIN, Agent Recenseur suppléant.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements ...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement ;
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies ... ;
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements ...

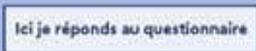
Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : Ingrid BONNETAIN, Secrétaire de Mairie, au 03.85.26.22.73 ou par mail à ingrid.mairie-stmaurice71@orange.fr.

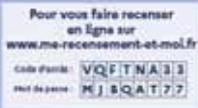
Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site : le-recensement-et-moi.fr.

Pour tous ceux qui le peuvent, merci de privilégier le recensement en ligne et, pour ceux qui le souhaitent, un ordinateur sera mis à disposition en mairie. Vous pouvez également vous rendre au PIMM'S à Châteauneuf.

Le recensement en ligne, on a tous à y gagner !

Comment ça marche ?

- Rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur**


LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EST GRATUIT. NE RÉPONDEZ PAS AUX SITES QUI VOUS RÉCLAMERAIENT DE L'ARGENT
- Saisissez vos codes d'accès personnels** qui se trouvent sur la notice qui vous a été remise

- Entrez ensuite les informations** de votre logement qui se trouvent sur la notice

- Répondez au questionnaire**
Vous serez guidé à chaque étape.
- Validez et c'est terminé !**


Des avantages pour tous

Pour vous



- Pas de rendez-vous avec l'agent recenseur
- Un remplissage guidé et simplifié
- Une confidentialité toujours garantie

TOP SECRET

Pour votre mairie et l'Insee



- Moins de papier à gérer
- Une collecte facilitée et performante

Pour tous



- Plus écologique car moins de papier
- 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2020
- Un recensement moins coûteux

Syndicat intercommunal des eaux de la Vallée du Sornin

L'EAU POTABLE A VOTRE ROBINET : Comment ça marche ?

Tout d'abord, ce sont 23 communes qui se sont regroupées, voilà quelques dizaines d'années, afin de fournir de l'eau à leurs habitants (13 000 à ce jour).

D'où vient l'eau ? - L'eau provient de 2 sites : 3 puits de Loire à Iguerande et St Martin du Lac, et 3 sources à St Maurice lès Châteauneuf, sur des périmètres protégés.

Comment vient-elle ? - Il a fallu créer un réseau de 520 kms de tuyaux, 13 réservoirs de stockage (4750 m³), 10 stations de reprise pour transporter l'eau, 1 usine de traitement à St Maurice lès Châteauneuf et 9 postes de chloration.

Tout cela pour pouvoir fournir aux abonnés 820 000 m³ d'eau par an en moyenne.

Quel est le travail du Syndicat ? - Outre le fait d'avoir créé l'ensemble des infrastructures, le Syndicat assure les travaux de suivi sur l'ensemble du génie civil, la sécurisation de ceux qui vont y travailler, les réparations des cuves, les renouvellements sur le réseau (pour 800 000 € HT par an en moyenne), et toutes les mises en conformité exigées par l'Etat.

Qui supervise le Syndicat ? - L'Agence Régionale de Santé.

Qui aide le Syndicat ?

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- Le SYDRO 71 : Syndicat départemental de l'eau. Nous cotisons, il subventionne,
- Le Département ponctuellement,

Un cabinet d'étude aide au suivi, à la préparation des travaux et des marchés.

Qui fait les travaux de génie civil ?

Une entreprise sous contrat pour 4 ans, après offres de marché public.

Qui assure le bon fonctionnement du Syndicat,

Sur appel d'offres (délégation de service public), une entreprise est choisie. Sur le Syndicat, c'est VEOLIA qui gère (pour 9 ans). Moyennant rémunération, l'entreprise assume la responsabilité de livrer une eau potable de qualité, en quantité suffisante.

Elle assure le bon fonctionnement de l'ensemble du réseau, de l'usine de traitement et des différentes structures. L'entreprise a une obligation de rendement (réparation des fuites) et de résultats.

Que payons-nous ?

- Un abonnement fixe pour son accès au réseau,
- Une part selon sa consommation personnelle.

VEOLIA encaisse la totalité des factures et reverse :

- Une part au Syndicat,
- Une part au fonds de renouvellement (SYDRO),
- Une part à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la lutte contre la pollution et la préservation des ressources sur l'ensemble de son territoire,
- Une part pour Véolia (selon le contrat passé avec le Syndicat).

Au bout de tout cela, le prix du litre d'eau fourni par le Syndicat est 300 fois moins cher que le prix d'un litre d'eau acheté en bouteille, et n'a pas d'impact environnemental !

La chloration est le seul traitement préconisé par l'Agence Régionale de Santé, outre la microfiltration de l'usine de St Maurice lès Châteauneuf. C'est un chlore volatil qui présuppose de tirer de l'eau quelques temps avant de la boire pour ceux que cela gêne !

RETOUR SUR LA SECHERESSE DE L'ETE 2022

Quelques articles de journaux ont évoqué le manque d'eau sur certaines communes durant l'été. Nous pouvons aujourd'hui faire le point sur ce qu'il en a vraiment été.

Le Syndicat des eaux de la Vallée du Sornin n'a pas été en difficulté pour plusieurs raisons :

- Nous avons la chance de posséder deux ressources : la nappe de la Loire avec les puits de Saint-Martin-du-Lac et d'Iguerande et des sources de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

- Chaque année, des travaux de renouvellement de canalisations sont réalisés (environ 750 000 euros), plaçant le Syndicat à une bonne place dans la course aux fuites (83 % de rendement).

- Outre les travaux de renouvellement des canalisations fuyardes ou vétustes, des travaux sur les ouvrages de génie-civil contribuent également à la conservation des installations et évitent les fuites.

- La réactivité et le suivi de l'entreprise partenaire (Véolia) permettent de pouvoir répondre à tous les besoins en eau.

- La cohésion, le travail collectif entre le Syndicat, Véolia et le Cabinet de conseil Secundo permettent d'obtenir ce bon résultat.

Ainsi, cet été, nous avons pu répondre à la demande d'aide de quelques communes, sans restreindre la consommation de nos abonnés :

Mars : 2 080 m³ (2 770 de début aout à fin octobre), Belmont : 3 390 m³ (5 730 de début aout à fin octobre), La Clayette : 10 070 m³ (14 240 de début aout à fin octobre)

Dans quelques mois, le Syndicat commencera des travaux à Saint-Marcel d'Iguerande afin d'augmenter le volume d'eau potable provenant des puits de Loire (où nous avons déjà réalisé une tranchée drainante).

Puis ce sera la construction d'une deuxième cuve réservoir de 1 000 m³ au réservoir de Saint-Julien-de-Jonzy, assurant ainsi, au point haut du Syndicat, la distribution pérenne sur l'ensemble du réseau.

Si toutes les prévisions climatiques s'avèrent, nous devons nous préparer maintenant.

Le Syndicat travaille afin d'assurer un bon approvisionnement. Les abonnés que nous sommes doivent prendre en main leur consommation personnelle et veiller à ne pas gaspiller :

- Surveillance des fuites au compteur
- Attention aux lavages des voitures, aux arrosages de pelouse, aux douches prolongées

Préservons le plus possible ce qui fait la vie : l'eau !



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ah ! si nous pouvions tous être raccordés au système d'assainissement collectif, ce serait bien !!... mais ce n'est pas possible d'imaginer mettre, à la charge financière des communes, des kilomètres de tuyaux souterrains pour récupérer les eaux sales des habitations isolées.

Alors il faut que ceux qui vivent loin des centres assument leur différence et peut-être aussi leur tranquillité... tout en ne polluant pas trop la nature qui les entoure.

Ceux qui vivent loin des assainissements collectifs font partie d'un collectif de villages créé par 45 maires sur les 55 que compte le Brionnais... et versent une cotisation de 30 € par an.

A quoi servent ces 30 € annuel ?

- assurer une visite approfondie tous les 6 ans en moyenne
- avoir un accueil téléphonique pour donner réponse à tous vos questionnements. Il n'y a pas de mauvaises questions
- accompagner les travaux sur les assainissements (même minimes)
- conseiller sur les différentes filières
- aider en cas de litiges
- aider en cas de vente de propriété
- faire en sorte que l'entretien des assainissements devienne facile, naturel et que chacun se sente investi par le devoir de respecter son environnement.

Aujourd'hui, l'Etat n'aide plus au financement des assainissements neufs... **mais votre collectif des 45 maires (le Spanc) a élaboré un plan d'aide au financement des travaux de réhabilitation et d'amélioration, sur les assainissements non collectifs :**

- **Montant minimum des travaux : 4 000€**
 - **Aide : 20% ne pouvant dépasser 2 000€**
- Se renseigner auprès du secrétariat.**

Tous ensemble, nous pouvons y arriver !

- Ne plus voir les produits de lessive ou des lingettes dans les fossés !
- Ne plus voir le papier hygiénique posé à la surface du pré
- Ne plus considérer les mares comme des poubelles
- Ne plus voir de ruisseaux transportant de drôles de matière
- Et filtrer au maximum toutes nos eaux sales avant de les redonner à la nature.

Nous sommes à votre disposition.

Isabelle LAGOUTTE
Présidente du Spanc du Brionnais

SPANC du BRIONNAIS

39 Grande Rue

71340 IGUERANDE

Tél : 03.85.25.94.20

Mail : spancdubrionnais@orange.fr

Horaires :

Techniciens : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Secrétaire : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 7h30 à 9h et de 13h30 à 17h

Mercredi : de 8h à 13h

Le changement climatique à l'œuvre...



Aménagement sur le Bézo à St Bonnet de Cray

2022, une nouvelle année de tristes records : records de température, 3 vagues de canicule, rivières complètement à sec sur plusieurs kilomètres pendant plusieurs semaines, première fois que le seuil de crise sécheresse est atteint sur quasiment tout le territoire... Les activités humaines, notamment la production d'eau potable et l'agriculture, sont fortement impactées par la chaleur et le manque d'eau.

Plus que jamais, il est urgent d'organiser l'adaptation du territoire au changement climatique, pour passer de la dépendance à l'eau à la résilience face aux épisodes de météo extrêmes. **Le SYMISOA lance cet hiver une démarche avec l'ensemble des acteurs pour définir collectivement une stratégie d'adaptation sur les bassins du Sornin et du Jarnossin.**

D'ores et déjà, nous savons qu'un des piliers de l'adaptation au changement climatique repose sur la régénération de la nature, qui nous protège en réduisant les conséquences des crises et en facilitant le retour à la normal. Nos travaux de restauration des rivières répondent pleinement à ces enjeux.

Retour sur les travaux réalisés en 2022 :

- **Restauration de la ripisylve** (végétation des berges) par pose de clôtures en retrait, installation d'abreuvoirs et de passerelles, et plantations sur plusieurs secteurs du Sornin et du Jarnossin
- **Entretien de la ripisylve** dans les secteurs à enjeux humains forts.
- Restauration du **Botoret à Chauffailles** : remplacement du pont donnant accès à la ZI et restauration du lit sur 150ml.
- Restauration de la **continuité écologique au moulin de Jarnosse** par une rivière de contournement



Nouveau pont sur le Botoret à Chauffailles



Rivière de contournement à Jarnosse

- Restauration des berges de **l'étang des Gaces à Charlieu** et installation de pontons.
- Restauration de la berge rive gauche du **Sornin à Pouilly/Charlieu**, le long du camping.
- Déplacement préalable des réseaux (eau, électricité, telecom) le long du **Bézo à Charlieu**, avant la mise en recul de la digue et le reméandrage de la rivière, prévus en 2023.

Activités professionnelles de mon village

LES COMMERCES	
Boulangerie Pâtisserie Jérôme & Aurélie BESANÇON	03 85 26 20 26
Épicerie la Manaem : Maryse FONTAINE	09 77 32 46 16
Le Bistrot : bar, restaurant, pizzeria Loïc MITHRIDATE et Jenny JAMMET	03 85 84 83 51 06 40 45 43 31
Coiffure à domicile - Karine DAUBOURG	06 63 18 05 94
Coiffure à domicile - Nély GRIZARD	06 09 01 48 30
Viviane Coiffure Viviane COPIER	03 85 26 24 75

LES ARTISANS ET SOCIÉTÉS	
ALHENA : DESCHAMPS Frédéric Énergies renouvelables	03 85 26 22 14- contact@alhena-net.com
Ets. BASSEUIL SARL : Plomberie -Chauffage - Sanitaire BASSEUIL Philippe	03 85 26 20 48 ets.basseuil@bbox.fr
BATIMONTAGE : Bardage – Couverture – Photovoltaïque – Désamiantage	03 85 26 52 30
SARL ACA : Charpente-Couverture -Zinguerie-Maçonnerie DESBOIS Vincent	06 69 13 15 31 03 85 24 16 53
SARL CALTOP et C.C.M. Construction Autres bâtiments	03 85 26 52 30
SARL CSPE : Test d'étanchéité de l'air (RT 2012) – Diagnostic PPRT - Coordination SPS – Thermographie – Formations Bâtiment (FFE Bât / PraxiBât) – Formations CACES – Vérifications d'engins Catherine PELLADEAU & Hervé BARRAS	03 85 70 42 17 06 01 78 25 88 Fax : 09 70 63 06 87 cpelladeau@cspe-net.com
BOYER Serge : Maçon du Bâti ancien	06 06 64 79 51
LACARELLE Julien : Maçonnerie	06 62 94 88 63 julien.lacarelle71@gmail.com
MULTIGOSERVICES : Homme toutes mains GUILLOTON Olivier	06 61 98 68 12 multigoservices@gmail.com
MA2C : Maîtrise d'œuvre, conception, fabrication, pose ossature bois charpente-couverture plomberie chauffage	06 74 73 80 33 06 33 30 45 00 etudes@maison-ac.com

LES SERVICES	
Mairie	03 85 26 22 73 mairie@st-maurice.fr
EPHAD (Maison de Retraite) « Le Colombier»	03 85 26 21 97 <u>maisonderetraitelecolombier@wanadoo.fr</u>
Docteur VIOLON	03 85 26 23 47
Cabinet d'infirmières Véronique LARDET - Marie-Ange DELORME Chrystèle GIRARDON	03 85 26 24 50
A.D.M.R	03 85 26 23 49
ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS : Christine et Jean Denis ESTÈVE-Etang Rey	09 77 66 80 55
Ecole communale "la petite trousse"	03 85 26 22 07 0710817c@ac-dijon.fr
La Marmite	06 95 10 74 17 (Alexia) ou 06 63 95 51 (Maryline) lamarmite.plouf@gmail.com
Bibliothèque : Réseau Sous Dun...les Bibliothèques	03 85 26 21 92 06 79 08 72 76 bibliotheque.stmaurice71@orange.fr
Esprit Forme 71 : Erika BADIN	06 65 15 03 25 espritforme71@gmail.com
Sophie BOYER : Naturopathe (cabinet Chateauneuf)	07 60 66 38 65 sophieboyernaturo@gmail.com
Corinne JONON : Médiatrice Familiale-Assistante sociale	07 72 07 87 76
Didier MOREL : Conseiller immobilier	06 32 09 02 85 castelnoservices@gmail.com
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin	03 85 26 21 61
SPANC du Brionnais	03 85 25 94 20
VEOLIA	0 810 000 777

CHAMBRE D'HÔTE GITE	
Chambre d'hôte / Table d'hôte SARRY Brigitte – Les petites Avaizes	03 85 24 81 69 06 37 89 03 39 sarry.brigitte@orange.fr

Le petit marché du jeudi



Renseignements Michelle Corre : 06 60 73 19 26

Créé en juillet 2020, le petit marché s'est de nouveau installé quelques mois vers le tennis. En effet, de Pâques au 30 octobre, cette année toutes les semaines, quelques huit commerçants se sont succédés sur la place, aidant à créer une ambiance conviviale et colorée : primeur, fromager, maraichère, marchande de produits dérivés de l'huile d'olive et l'huile elle-même, tous venant de Crête, confitures, créations textiles, vêtements, créations en résine. Tous ont rejoint Pierre et Nathalie de Storia Pizza entre 17h30 et 20h les jeudis. De plus, l'ouverture fin septembre du restaurant en face du tennis, a contribué à rendre vivant ce lieu en centre village.

Merci à eux d'avoir fait la promo de ce marché hebdomadaire auprès de leurs collègues commerçants. Le petit marché recherche d'autres commerçants, la place est gratuite.

Le Bistrot

Après 2 ans et demi de fermeture, le café bar restaurant Le Bistrot a rouvert fin septembre, à l'occasion de la fête patronale de la commune. Le nouveau gérant, Monsieur Loïc Mithridate, est originaire du village voisin de Ligny en Brionnais et a fait son apprentissage à Châteauneuf au restaurant La Fontaine sous la houlette de M. Jury, ce qui est un gage de qualité en matière culinaire. Sa conjointe, Jenny, est originaire de Vichy, et tous deux tenaient un restaurant dans cette ville depuis plusieurs années.



Mais, portés par l'envie d'un retour aux sources, de retrouver la famille et un cadre de vie plus agréable, ils ont choisi de se réinvestir dans l'établissement de Saint Maurice qui présente à leurs yeux des avantages certains tels une cuisine fonctionnelle, deux salles qu'ils ont remis à neuf et peuvent contenir jusqu'à 40 couverts, un parking vaste à proximité et aussi une ambiance de village qu'ils apprécient, les habitants étant selon eux très accueillants.

Du lundi au vendredi, le restaurant sert un « menu ouvrier » à 14,50 €, qui connaît une clientèle fidèle. Les fins de semaine, un menu et une carte élaborée attendent les convives qui souhaitent passer un moment agréable.

A partir du jeudi, des pizzas variées sont proposées. Pour des raisons d'économie d'énergie et de maîtrise des coûts de fonctionnement, les commandes ne sont reçues que jusqu'à 21h30, le four est très gourmand en électricité.

Sur commande, le cuisinier peut aussi réaliser des menus raffinés, comme il a appris à les faire lors de son apprentissage. Soucieux de conserver le caractère rural de son établissement, M. Mithridate veut garder le nom Le Bistrot qui reflète l'esprit qu'il veut lui donner.

Les P'tits Loups



L'association « Les P'tits Loups » est une association indépendante à but non lucratif constituée de parents d'élèves bénévoles.

Elle a pour but d'aider les enseignants avec la prise en charge des sorties scolaires, des projets éducatifs et pédagogiques, participer à l'achat de matériels...

Toujours à destination des enfants pour réduire la participation financière des familles, tout en créant une dynamique entre les parents, l'école et les enfants.

Pour cela nous organisons diverses manifestations en fonction des besoins de l'école.

En juin 2022 nous avons fait la fête de l'école avec des jeux géants en bois et un repas barbecue, celle-ci a eu un grand succès avec 160 repas de vendus.

Pour cette année 2022/2023, nous allons faire 4 manifestations/ventes :

- Une vente de tickets pizzas en collaboration avec « le bistrot » de St Maurice lès Châteauneuf.
- Un repas dansant le samedi 25 mars à la salle du foyer rural.
- Notre traditionnelle vente de fleurs et plants de légumes le 13 et 14 mai (uniquement en précommande)
- Le fête de fin d'année le vendredi 30 juin ou le dimanche 2 juillet (à définir) dans la cour de l'école « spectacle des élèves et barbecue ».

Nous tenions à remercier les habitants de St Maurice lès Châteauneuf et alentours pour leurs participations, ainsi que les mairies de St Maurice lès Châteauneuf, Châteauneuf et St Edmond pour le prêt de matériel pour la fête de fin d'année.

Mais également les parents car toutes les actions menées par « les p'tits loups » sont rendues possibles grâce aux bonnes volontés de chacun.

Cette année l'association compte un nouveau bureau : SEYER Amandine (secrétaire), GAY Laurène (vice-secrétaire), VERMOREL Mélanie (trésorière), NICOLAS Juliette (vice-trésorière), LACARELLE Elodie (présidente), DESCHAMPS Frédéric (vice-président).

Pour toutes informations ou réservations : Contact : LACARELLE Elodie au 06.87.95.26.63 ou à l'adresse suivante : ptitsloups.stmaurice@gmail.com

L'association « Les P'tits Loups » vous souhaite une belle et heureuse année 2023.

Ecole « La petite trousse »

L'école « La petite trousse » a fait sa rentrée au mois de septembre 2022 avec 82 élèves, répartis en 4 classes.

Catherine Armand gère les TPS, PS, MS et GS.

Anaïs Pires De Sa s'occupe des MS-CP.

Anne-Marie Chetail et Katia Noblet accompagnent les maîtresses en tant qu'ATSEM.

François Lachal enseigne aux CE1-CE2. Stéphanie Giraud a en charge les CM1-CM2 avec Vanessa Brisset.

Cette année 2022 a été sereine et bien remplie puisque différents projets ont pu être menés.

L'école est d'ailleurs labellisée E3D par les autorités académiques : Ecole en Démarche de Développement Durable.



Les actions de tri perdurent dans l'école, l'opération « Nettoyons la nature » a été menée dans le village en septembre. Elle a permis de récolter 9 kgs de déchets : c'est beaucoup moins que les autres années. Les élèves remercient les habitants et les invitent à continuer à prendre soin de leur village.

Le jardin de l'école a donné ses premières productions qui font la joie des enfants : haricots, artichauts, fraises, framboises, radis, oignons...



La fête de fin d'année a été l'occasion de mettre en place des ateliers à partir de nos productions : peintures à partir de couleurs végétales, loto des odeurs, promenade sensorielle pieds nus, dégustation de sirops...

Un très beau projet a été mené dans le cadre de Colégram. Des magnifiques productions ont vu le jour dans la cour de l'école, créées par les enfants à partir d'éléments naturels.

Un voyage scolaire a été organisé en mars 2022. Les enfants des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 sont partis durant 4 jours au centre du Croux à Saint-Léger-sous-Beuvray. Ils ont pu pratiquer de l'équitation, fabriquer des cabanes, se promener dans la forêt à la recherche d'indices...mais surtout s'éclater entre copains lors de la traditionnelle boum !



Ces sorties ne pourraient se faire sans le soutien financier de la municipalité, de la cantine, des P'tits Loups et sans les parents accompagnateurs.

Les enfants de TPS, PS, MS, GS et CP ont quant à eux passé une journée au Lab 71. Ils ont pu faire différentes expériences scientifiques.



Lors de cette année 2022-2023, l'école « La petite trousse » continuera de célébrer les fêtes traditionnelles : Noël, Carnaval.

A l'occasion de Noël, nous remercions les familles rurales qui nous font un don très conséquent qui nous permet de gâter les enfants.

Pour cette nouvelle année scolaire, le fil conducteur est : « La petite trousse part en voyage ». Ainsi, durant l'année, tous les continents seront explorés de différentes manières et les enfants pourront participer à des ateliers leur permettant de mieux connaître les spécialités du continent étudié.

L'équipe enseignante remercie vivement la municipalité pour son soutien dans ses divers projets et pour son implication dans l'école, les P'tits Loups pour son aide précieuse, la cantine pour la gestion de la pause méridienne, ainsi que les familles rurales pour son don au moment de Noël.

Toute l'équipe de l'école « La petite trousse » vous souhaite une excellente année 2023.

Contact : Mme Giraud Stéphanie - 03 85 26 22 07 - 0710817c@ac-dijon.fr

Blog : ele-st-maurice-les-chateauneuf-71.ec.ac-dijon.fr

Centre de loisirs « la ch'tite Marmite »

Le centre accueille les enfants de 3 à 12 ans

Tous les mercredis en période scolaire

Les vacances de la Toussaint, de Noël, de Février, d'avril, juillet et 1^{ère} semaine d'août

Les horaires d'ouverture :

7h30 à 18h30

- Accueil de 7h30 à 9h00
- Activités de 9h00 à 11h00
- Repas de 12h00 à 13h00
- Temps calme de 13h00 à 14h00
- Activités de 14h00 à 16h00
- Goûter 16h à 16h30
- Départ à partir de 17h00



- Les programmes sont visibles sur notre site Internet
www.lamarmite-asso.fr
- Les tarifs selon quotient familial
- Il est possible que les enfants soient pris en charge
 - à la demi-journée avec ou sans repas
 - à la journée avec repas

Un tarif à la semaine existe pendant les vacances scolaires.

NOUVEAUTES DE LA RENTREE :

L'association LA MARMITE, en partenariat avec l'école « La petite trousse » et la mairie, a mis en place depuis septembre 2021, **l'aide aux devoirs les mardis et jeudis après l'école pendant 1h.**

Plusieurs bénévoles se sont proposés pour assurer cette mission.



Restaurant scolaire

Une association loi de 1901, composée de parents d'élèves bénévoles, assure la gestion du service de restauration scolaire pour les enfants de l'école avec le soutien de la commune.

Les repas sont confectionnés par le traiteur ALTERRENATIVE de Charlieu et sont servis par l'employée municipale, Madame Laurence Chetaille.

C'est également elle qui commande les repas auprès du traiteur ce qui donne une grande flexibilité puisque les repas peuvent-être commandés ou annulés jusqu'à 18h la veille sauf les week-ends.

Vous pouvez donc effectuer vos réservations au 0685283073.

Cette année, le prix est fixé à 3,35€ avec une cotisation annuelle de 45€, payable en trois fois, pour les enfants qui viennent régulièrement et à 4,05€ pour les repas occasionnels.

Pour maintenir ces prix attractifs, l'association organise depuis quelques années une vente de sapins début décembre et une vente de saucissons à cuire en février.

Nous comptons donc sur vous pour ces deux manifestations !

Actuellement le bureau est composé de :

NICOLAS Sylvain (Président)
BERRY Marc-Antoine (Vice-président)
QUELIN Elodie (Trésorière)
BASSET Céline (Vice-trésorière)
IGNIATOSSIAN Christophe (Secrétaire)
SEYER Amandine (Vice-secrétaire)

L'ensemble de bureau vous souhaite une belle et heureuse année 2023.

Familles rurales

L'association « Familles Rurales » est affiliée à la Fédération départementale des Familles Rurales de Saône et Loire. L'association avait deux actions phares : le repas de l'amitié organisé chaque année pour les personnes de plus de 65 ans des communes de St Maurice-lès-Châteauneuf, Châteauneuf et St Edmond et l'arbre de Noël de l'école du village avec friandises et passage du Père Noël, avec le soutien financier de la Commission sociale municipale.

L'association Familles Rurales proposait en location la vaisselle qui lui appartient dans les salles communales, au foyer rural et à l'ancienne cantine, à réserver en même temps que la salle auprès du secrétariat de mairie.

Huguette Meiller qui s'occupait de l'association depuis de très nombreuses années à St Maurice lès Châteauneuf a émis le souhait de laisser son poste cette année.

L'association est en cours de dissolution avec l'accompagnement de la mairie.

L'association la Marmite vous présente sa saison 2022 - 2023

Agenda évènements ponctuels :

- **Samedi 14 janvier** : stage technique vocale avec Marie Fraschina
- **Du 14 janvier au 29 janvier** : spectacle des enfants de la troupe Act'En Ciel
- **Samedi 28 janvier** : goûter du Père Léon avec La Cie La Déplumée
- **Samedi 4 et dimanche 5 février** : stage vannerie (nichoir à oiseaux) avec Caroline Genaud
- **Samedi 25 février** : Atelier cuisine : comment sublimer les pâtes sèches du commerce ? avec Donatella Fermo
- **Samedi 25 mars** : Assemblée Générale + Bourse Locale d'Échange
- **Samedi 1^{er} avril** : Gala de l'association
- **Mercredi 12 avril et/ou 17 mai** : cueillette de plantes à tisane avec Laurène Kaminski
- **Samedi 29 avril** : atelier cuisine : fabriquer des pâtes fraîches aux œufs
- **Samedi 17 juin** : atelier cuisine : fabriquer des pâtes fraîches à la semoule de blé dur avec Donatella Fermo
- **Dimanche 25 juin** : Gratifieria

Tous ces évènements seront communiqués au fur et à mesure avec des précisions. Mais vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner auprès de l'Association la Marmite 06-51-60-36-76 ou lamarmite.plouf@gmail.com

Toute l'année, hors vacances scolaires, plusieurs activités hebdomadaires sont possibles pour tous les âges :

Lundi :

- 9h PILATES (1h – adultes)
- 10h KANGOO JUMP (1h - adultes)
- 10H30 YOGA HATHA (1h30 - adultes)
- 12H15 RENFO-STRETCHING (0h45 - adultes)
- 18h30 ATELIER D ECRITURE (3h- adultes)
- 20h00 PILATES (1h – adultes)

Mardi :

- 19h30 MARMIT'SONG (ensemble vocal 1h30)

Mercredi :

- 9h45 EVEIL A LA DANSE (0h45 3-6 ans)
- 10h00 PILATES (1h)
- 17h25 MODERN JAZZ (1h) – enfants / ados
- 18h30 ZUMBA (1h30) – 20 mn renfo / 1h zumba/ 10 mn stretching (ados/adultes)
- 20H00 ZUMBA (1h30) – 20 mn renfo/ 1h zumba / 10 mn stretching

Jeudi :

- 18h30 YOGA HATHA (1h30) - adultes
- 17h30 KICKBOXING (1h00) - enfants

Samedi :

- 14h00 THEATRE JEUNES (3h) - 1 samedi sur deux

Club de l'amitié de Saint-Maurice et Châteauneuf



Le **club de l'amitié** comprend cette année 58 adhérents qui peuvent se retrouver les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois dans la salle derrière la mairie pour passer *l'après-midi en toute convivialité autour des jeux* : belote, manille, tarot, scrabble etc. Un « goûter » est servi et suivant les saisons on améliore. En janvier : la galette des rois ; en février : les crêpes ; et pour mardi-gras : les bugnes...

Nous fêtons aussi les *anniversaires* des dizaines (70-80-90, 100...ans). **Enfin toutes les occasions sont bonnes...**

Des **activités** **ouvertes à tous**, quel que soit l'âge, sont organisées au cours de l'année pour animer la vie communale et essayer d'entraîner des relations intergénérationnelles.

Le **concours de manille, le concours de pétanque, et deux lotos** sont au programme prévisionnel 2023.

Un **voyage** avec des visites, culturelles, touristiques, architecturales ou même gastronomiques est organisé au printemps. Des amis d'autres clubs et des invités peuvent aussi nous accompagner avec plaisir. Une **rencontre** avec les autres clubs du canton permet de se retrouver et de papoter...de se mesurer à la pétanque...Le **repas grenouilles** est un grand classique. Un **barbecue** rassemble et réunit les gourmands.



A la salle du foyer rural, en automne, se déroule le **repas annuel** auquel tout le monde, jeunes et moins jeunes, peut aussi participer. En décembre le traditionnel **repas de Noël** clôture les festivités annuelles, **et accueille aussi les invités.**



L'adhésion au club n'engage pas à participer à tout ; on peut venir jouer ou aller aux sorties, ou pour les gourmands uniquement aux repas. De nouvelles activités sont aussi possibles. Nous avons commencé des petites marches, qui peuvent être mieux programmées si les candidats sont plus nombreux. La pétanque peut aussi être pratiquée plus souvent si les joueurs se font connaître.

L'essentiel c'est de venir avec le sourire...

En 2022, les activités ont repris normalement avec dynamisme et avec une bonne participation aux manifestations habituelles.

Venez nombreux rejoindre le club de l'amitié et participer aux activités.

Président du Club : Roland Basseuil : Téléphone 06 37 53 41 26

Le comité de La Foire de Saint Maurice lès Châteauneuf

Le Comité de la Foire a eu 38 ans en 2022 sous le thème : « les gars du bâtiment »

Une organisation en béton, des bénévoles « aux taquets »...

Samedi fin d'après-midi, tout était bien installé, douceur de la température.

La soirée du samedi a été une réussite musicale, le groupe « BOOMERANG » a joué avec passion.

Echos du dimanche tôt le matin :

« Il ne pleut jamais pour la Saint Maurice »

« J'ai consulté 10 sites de météo : pleuvra pas à 50 % »

« Faut être raisonnable, va pleuvoir »

Branle-bas de combat : faire installer des exposants à l'abri, trouver un stand supplémentaire pour les artisans (merci Saint Christophe en Brionnais), installer les activités enfants sur le tennis et bâcher les côtés du stand, tant pis pas d'eau chaude à la buvette, m... le perco fait sauter les plombs... zut j'ai de l'eau dans les poches...

Quelques exposants sont partis sous le déluge, merci à eux d'être venus quand même ce matin là.

Puis tout s'est calmé : « mais non, le monsieur du trampolino s'est fait un tour de rein en s'asseyant sur une chaise, Arnaud tu peux l'aider ? »

Puis tout s'est vraiment enfin calmé, un beau soleil est apparu, avec son lot de visiteurs.

Nos commerçants en nourriture..., brocanteurs ont travaillé, l'étage du bus anglais chauffé par Pierre, a accueilli les affamés, tout comme la buvette.

« Alors c'était comment la brocante à Saint Maurice ? »

« Bien, mais passe-moi un mouchoir, j'suis enrhumée. »

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce beau week-end.

Michelle Corre
J 03 85 26 29 37



Le comité foire organise une **Brocante des Cousettes** le dimanche **16 avril 2023**.
Nous vous tiendrons au courant.

Thème 2023 « la basse'cour »

Vous pouvez nous proposer vos idées d'animations, d'artisans à inviter... :

Rendez-vous aux 24 et 25 septembre 2023.



L'association l'Envol

L'association l'Envol a été créée à l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) Le Colombier à St Maurice lès Châteauneuf en 2015. Elle est composée d'un bureau et de membres bénévoles.

Elle a pour but de financer les animations et sorties des résidents. Tout au long de l'année, ils bénéficient de différentes activités qui sont assurées par l'animatrice de l'établissement en lien avec le personnel soignant, les familles et les bénévoles.

Rappel des objectifs de l'animation dans notre établissement :

- Favoriser le lien social (rompre l'isolement et la monotonie).
- Maintenir une activité intellectuelle et manuelle afin de préserver un niveau d'autonomie.
- Permettre l'expression des capacités créatives (en maintenant une dextérité).
- Garder une ouverture sur l'extérieur.
- Susciter l'envie de participer à des activités.

Les activités proposées dans notre établissement :

Les activités sont multiples et variées afin de pouvoir satisfaire l'ensemble des résidents, elles sont classées en 6 catégories avec des objectifs spécifiques pour les résidents.

- **Activités cognitives et sociale**
- **Activités ludiques et de la vie quotidienne**
- **Activités socioculturelles**
- **Activités manuelles**
- **Activités physiques et sensorielles**
- **Activités musicales et d'expressions orales**

Les projets 2022 :

Le projet d'animation s'articule avec les autres projets de sorte que les désirs et attentes de la personne âgée soient au cœur des priorités. Il évolue et s'adapte aux résidents.

- Des intervenants musicaux viennent chaque mois afin de fêter les anniversaires dignes de ce nom.
- Un projet boîte aux lettres a été mis en place, le but était de décorer la boîte aux lettres de l'EHPAD comme les résidents le souhaitaient.
- Des sorties restaurant, musée... sont mises en place.

L'association l'Envol fait un appel aux personnes pour être bénévoles auprès de nos aînés, afin de continuer les sorties et grosses animations.

Nous serions très heureux de vous compter parmi nous...

Julie Bourbon, présidente de l'association.

asso.envol71@gmail.com

] 03 85 26 21 91

ADMR



NOS SERVICES

- Entretien du logement
- Entretien du linge
- Aide à la vie quotidienne
- Garde d'enfants à domicile
- Soutien aux familles
- Livraison de repas
- Téléassistance Filien ADMR
- Accompagnement véhiculé

POUR TOUS, TOUTE LA VIE, PARTOUT

L'ADMR permet aux personnes de bien vivre chez elles, dans les meilleures conditions possibles.

POURQUOI CHOISIR L'ADMR ?
Les 5 bonnes raisons de nous faire confiance

- LA PROXIMITÉ**
Notre réseau est présent sur l'ensemble du territoire
- LA QUALITÉ DE SERVICE**
Le réseau ADMR est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses services
- LA DIMENSION HUMAINE**
Au-delà de la prestation technique, l'humain est au cœur de notre action
- L'EXPÉRIENCE**
70 ans d'expérience pour vous apporter le meilleur service !

Une offre globale
A chaque besoin, une solution. Grâce à un large panel de services proposés, nous répondons à l'ensemble de vos besoins.

POUR TOUTES QUESTIONS, CONTACTEZ NOUS

ADMR CHÂTEAUNEUF
Maison Chopelin
71740 ST-MAURICE LÈS CHÂTEAUNEUF
Tél. 03 85 26 23 49
N° agrément 2012/77 8569178

RÉSEAU ADMR 71

Les rêves d'Audrey

Suite à la découverte d'une tumeur au tronc cérébral d'Audrey BUTTET, qui habitait avec sa famille sur la commune de St Maurice-lès-Châteauneuf, l'association "Les rêves d'Audrey" avait vu le jour en 2008 afin de soutenir Audrey et sa famille, l'aider à vivre au mieux avec la maladie et contribuer à la recherche médicale.

Après le décès d'Audrey, l'association a dû réfléchir à son avenir et à de nouvelles missions. Aussi, depuis 2010, l'association a pour but de :

- continuer à améliorer le quotidien des enfants hospitalisés à l'Institut d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique (IHOP) de LYON ;
- améliorer le quotidien des enfants, d'un point de vue plus local, par la création d'un équipement sportif de proximité pour enfants sur la commune.

Ce dernier projet a été mené par la Communauté de Communes, en partenariat avec la Mairie de St Maurice lès Châteauneuf et l'association. Depuis fin 2013, un équipement sportif de proximité destiné aux enfants de 3 à 12 ans est accessible à tous à côté du city stade et de l'école. N'hésitez pas à le faire vivre.

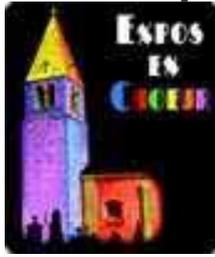
Nous profitons du bulletin pour remercier toutes les personnes qui nous ont soutenus.

Pour mieux nous connaître, consultez notre site internet : www.lesrevesdaudrey.fr .

Président : Sébastien GROUILLER - sebarie7@gmail.com

577 chemin de Brochevet - 71740 Saint Maurice-lès-Châteauneuf

Expos en chœur 34^{ème} Saison



9 semaines d'expositions dans le chœur de la vieille église du XII^{ème} siècle du 4 juillet au 4 septembre 2022.

En ouverture de la saison : l'école de St Maurice lès Châteauneuf et le land art réalisé au cours de l'année par les classes.

Une journée exceptionnelle le 2 juillet : l'association Expos en chœur s'est associée avec l'office de tourisme pour proposer une journée découverte du village. Au programme : balade verte et visite du four à chaux le matin, et l'après-midi les collectionneurs du village de la poterie du Sornin à la mairie, des photos du village à la bibliothèque et les œuvres exposées dans l'ancienne gare chez Esox Lucius puis à 16h la visite de la vieille église avec son histoire, suivie de l'inauguration officielle de la 34^{ème} édition d'Expos en chœur.

Cette année encore une diversité d'exposants avec toujours le principe d'une semaine, une couleur d'illumination de la vieille église et l'exposition tenue par les artistes eux même de façon à se rencontrer et se découvrir ; plusieurs collectifs ou des artistes individuels.

Ainsi, Marie Laure Pascal est revenue avec ses créations début juillet, puis avec son groupe d'amateurs Girl's Pictures et enfin avec l'accueil de jour de l'ESAT de Convergences (Oasis) pour la deuxième année. Et la fidélité encore de Jan ROEDOE, notre artiste hollandais castelonivimoricien qui est là chaque année avec de nouvelles œuvres depuis presque les 34 éditions.

L'association Art en vol a présenté des très belles photos, dont certaines illustrent ce bulletin comme celui de l'an dernier. Le club photos de la Marmite a également exposé durant cette semaine.

L'entrée de l'exposition est libre et gratuite. Certains font des vernissages spécifiques ouverts à tous. Il faisait frais dans la vieille église mais la chaleur de cet été explique peut-être en partie la fréquentation moindre cette année.

Merci à tous les exposants pour la richesse de cette saison et les belles rencontres qui ont eu lieu cette année encore.

Si vous êtes intéressés pour exposer en 2023, n'hésitez pas à vous faire connaître dès maintenant par mail michele.c4@wanadoo.fr ou 03 85 26 29 37.

Le site internet expos.choeur.free.fr présentant les artistes et la saison reste ouvert toute l'année pour voir ou revoir

EXPOS EN CHŒUR 34^{ÈME} ÉDITION

Retrouvez Expos en Chœur sur votre tablette ou votre smartphone

LA "PETITE ÉGLISE"

L'ÉGLISE S'ILLUMINE CHAQUE SEMAINE D'UNE COULEUR DIFFÉRENTE.

Du lun 04 au mer 06 jul École de St-Maurice Land art	Du jeu 07 au dim 10 jul Marie-Laure PASCAL peinture collage	Du lun 08 au dim 14 août Les AMIS des ARTS de CHARLIEU aquarelle peinture poterie
Du lun 11 au dim 17 jul CHEIM peinture sculpture Eric REYNIER peinture	Du lun 18 au dim 24 jul Cécile LIBERATOR aquarelle dessin création	Du lun 15 au dim 31 août Sabine VERGNOL peinture Marie-Laure LAVENIR art installation
Du lun 25 au dim 31 jul Jan ROEDOE peinture	Du lun 1er au dim 07 août ART EN VOL photo bijoux livres herbier La MARMITE photo	Du lun 22 au dim 28 août Girls' PICTURES dessin peinture
		Du lun 29 août au dim 4 sept ESAT OASIS Chauffailles peinture

Réseau des bibliothèques Brionnais Sud Bourgogne



En 2022 la bibliothèque a repris ses activités sans restriction.

Les permanences d'ouvertures au public fonctionnent grâce à Michelle, Suzanne, Dominique, Cécile et Yvette toutes bénévoles.

Les enfants du centre de loisirs et des écoles viennent pour écouter et découvrir de belles histoires sorties de nos albums jeunesse et surtout le kamishibai, théâtre d'images d'origine japonaise, un art de conter basé sur des images défilant dans un butai (théâtre en bois)

Cet été avec l'aide de Chantal notre responsable réseau accompagnée de Véronique, Myriam, Lucie et Sylvie, nous avons procédé à un énorme tri de nos collections présentes depuis de nombreuses années dans nos rayons, ce qui permet de renouveler l'offre de lecture avec un choix très varié de romans policiers, romans du terroir et beaucoup de nouveautés en tout genre.

Dernièrement, à l'Inter'cow de Baudemont, après une matinée de formation, une tablette nous a été remise pour offrir de nouvelles possibilités aux usagers de la bibliothèque avec accès à des applications tous publics mais aussi au portail des bibliothèques départementales, cesam 71, grâce auquel ils pourront consulter des films, de la presse en ligne, des cours pour s'auto-former à certaines pratiques.

Cette tablette nous a été remise par Stéphanie DUMOULIN, présidente de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne et Camille MUSSILIER, responsable culture et tourisme.

**Horaires d'ouverture : Jeudi : 16h-18h
Samedi : 10h-12h**

Conditions de prêt : 12 documents (livres, revues, CD) + 1 DVD. Pour 3 semaines.

Abonnement valable 12 mois :

Enfant (-15 ans) : Gratuit

Jeune (15-18 ans) : 4€

Adulte : 8€

Couple : 11€

Tarif réduit : 4€ (étudiant, RSA, Handicap, chômeur, EHPAD)

Les documents peuvent être retournés dans n'importe quelle bibliothèque du réseau.

La bibliothèque est ouverte à toute personne de la commune et des communes environnantes. Les bénévoles seront ravis de vous recevoir pour un moment d'échange et de convivialité.



Nous vous souhaitons une bonne année 2023 avec de belles lectures, de la musique à découvrir parmi les nouveautés qui nous arrivent chaque semaine grâce à la navette du réseau qui passe chaque jeudi matin.



Contact : Yvette Carisel 03.85.26.21.92. / 06.79.08.72.76.

bibliotheque.stmaurice71@orange.fr



Arcane 17 - Festival de Bourgogne du Sud 2022-2023

Bilan 20^{ème} édition. *Le voyage musical*

Les deux premiers concerts ont emporté les spectateurs en Italie, au son des mandolines, les **16 et 17 juillet** à l'église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf après une master-class offerte le **15 juillet** avec l'Estudiantina de Roanne.



L'invitation au voyage que comportait le festival a offert une place de choix à la Chine,

qui est une des sources majeures de la culture universelle. C'est vers cette Chine ancestrale et immortelle que le concert de **Chauffailles, *Airs de Chine*** s'est tourné le **26 juillet** avec une séance offerte aux résidents des Ehpad's en après-midi et une représentation en soirée. C'est ensuite un voyage dans le temps, au gré des œuvres d'**Hélène de Montgeroult**, qui a ravi les mélomanes le **10 août** à l'église de



Saint-Maurice. Le Festival de Bourgogne du Sud s'est terminé les **20 et 21 août** dans la Grange d'Arc avec les *Assises du Temps*, qui ont magnifié la poésie de l'Extrême-Orient grâce aux haïkus de **Martine Chiffnot**, que l'image de Lao Tseu illuminait en filigrane. Ce spectacle inouï a rassemblé et ravi des connaisseurs dans l'intimité de la grange, lieu de naissance du festival en 2003.

La directrice du festival, Martine Chiffnot, avait choisi, cette année, le thème du voyage musical pour faire découvrir des artistes virtuoses venues d'ailleurs, **Natalia Korsak** (Biélorussie), mandoliniste, **Yun Li** (Mandchourie), soprano et **Marcia Hadjimarkos** (Grèce et USA), pianiste et une compositrice Hélène de Montgeroult. Belle occasion aussi de mettre en valeur des instruments oubliés ou peu connus ici, la mandoline, l'hulusi, le pianoforte et les multiples instruments orientaux des *Assises du Temps*. La vocation du Festival de Bourgogne du Sud se confirme à travers ces découvertes dépaysantes et enrichissantes car elles confirment l'universalité de la culture et démontrent que toutes les civilisations honorent une même valeur de beauté, changeante mais unique sous ses infinies variations. L'exposition rétrospective a rendu un hommage photographique et vidéographique aux paysages et aux artistes qui depuis vingt ans font vivre le festival, musiciens et comédiens. La clarinetteste, **Béatrice Berne**, assure le fil conducteur musical de chaque édition depuis 2003.



Les spectateurs ont découvert beaucoup de formes esthétiques à la faveur de tous ces spectacles animés par une même passion pour l'art et la communication authentique. Les rencontres offertes à la Grange d'Arc sont toujours l'occasion d'une mise à la disposition gracieuse de biens culturels inédits et appréciés. Dans cette mesure, le Festival et l'association Arcane 17, des arts à la grange, contribuent fortement à la promotion des arts et de la culture en milieu rural et urbain.

21^{ème} édition. Prospective 2023. *Amours, délices et orgues...*

La nouvelle et 21^{ème} édition se prépare déjà et espère réjouir son public. Elle inclura la pièce **Lovecraft mon amour**, début juillet à Chauffailles ou ailleurs, un concert fin juillet (22 et 23 juillet à l'église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf), la VI^{ème} biennale des Rencontres Cinématographiques du Charolais-Brionnais, à Chauffailles et un second concert, orgue et clarinette, dans une église de Saône-et-Loire, en août. L'exposition **Portraits d'artistes** accompagnera le festival à la Grange d'Arc, en juillet-août et septembre. Une 21^{ème} édition délicieuse !

Arcane 17, des arts à la grange. Grange d'Arc au Chemier 717 rue du bourg 71740, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
06 87 52 28 62/ 06 75 36 41 42

www.facebook.com/arcane17desarts
www.facebook.com/FestivalDeBourgogneDuSud

Esox Lucius

Cette fin d'année 2022 qui fêtera nos vingt ans d'existence sera l'occasion pour Esox Lucius d'exposer de nouveau la collection de « L'Art à 20 balles » qui inaugura les activités de l'association en 2002.

Montrée pour la première fois à Ligny en Brionnais cette singulière collection fut ensuite invitée en 2003 à la galerie interface de Dijon puis à la galerie des grands bains douches de Marseille. C'est donc avec un plaisir malin que nous clôturerons cette année.

2022 fut riche en propositions et révéla l'étendu du réseau d'Esox Lucius.

Suite aux années chahutées par la Covid, il était un devoir pour nous de donner la voix (la voie) à de jeunes artistes, en fin de cursus ou fraîchement sortis des écoles d'arts, qui ont particulièrement souffert d'un manque d'occasion de divulguer leur travail voir de trouver des jobs au sein des musées et galeries, ceux-ci étant fermés.

C'est donc avec un réel plaisir et en lien avec le réseau Seize Mille Art Contemporain de la région Bourgogne-Franche-Comté que nous avons accueilli à la gare cinq jeunes artistes issus des écoles d'art de Besançon, de Dijon et de Chalon.



Les possibilités données aux créateurs, qu'ils soient plasticiens ou musiciens de résider un temps à la gare, nous ont permis d'accueillir plusieurs artistes séduits par l'esprit d'Esox Lucius. Les derniers de ces résidents, respectivement étudiants en Art à Poitiers et Dijon ont pu s'initier à la médiation tout au long de la période estivale.

C'est dans le cadre de la résidence de l'artiste Valère Costes au centre d'étude spatiale CNES qu'Esox Lucius proposa en juillet et août l'exposition « Extrapolation for Space Agriculture ». Une exposition entre Art et Sciences qui s'accordait à la politique d'expérimentation (donc à risques...) de l'association.



Financées par le Conseil régional Bourgogne Franche Comté, Esox poursuivra ses actions en direction des publics scolaires dans le cadre du dispositif « Artistes plasticiens au Lycée ». Ainsi Esox Lucius portera en 2023, quatre résidences en lycée : deux en Saône-et-Loire avec l'artiste Patrice Mortier et deux dans l'Yonne avec les artistes Yusha Ly et Jean-Sébastien Tacher.

Du côté des expositions, nous renouvellerons en 2023 l'accueil de jeunes artistes pour une exposition collective. Puis nous accueillerons aussi durant l'été une exposition de l'artiste dijonnais Benjamin Grivot.

Notre programmation musicale, en collaboration avec le Conservatoire à rayonnement régional de Chalon-sur-Saône est en cours d'élaboration.

Esox Lucius est dès lors conventionnée avec la Drac : belle reconnaissance du travail mené depuis 20 ans.

Au plaisir de vous accueillir à la gare...

140, rue de la gare
71740 Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
03 85 84 35 97 / 07 68 02 84 17
esoxlucius.art@gmail.com

 
Esox Lucius esoxlucius_art

Directeur : Patrice FERRARI / Administratrice : Victoire OTTO MARCHAND

Rassemblement des Saint Maurice

Après deux années de suppression de cette manifestation, en raison du Covid, la ville de Saint Maurice dans le Val de Marne a pris l'initiative de relancer le Rassemblement des Saint Maurice de France et d'Europe en l'organisant au début du mois de juillet. Notre délégation, moins nombreuse que les années précédentes, comptait cependant une vingtaine de membres, heureux de renouer avec cette tradition datant de 2001.

Le voyage a commencé le vendredi. Après le repas à midi, nous avons visité le château de Fontainebleau dont une partie importante est consacrée à l'empereur Napoléon 1^{er} qui y a longtemps résidé. Puis ce fut l'arrivée à l'hôtel situé dans la commune de Saint Maurice et un repas dans une joyeuse ambiance.

Le samedi matin, ce furent les retrouvailles avec bon nombre de participants habituels des autres communes Saint Maurice. Après deux ans d'absence, rencontres chaleureuses, demandes de nouvelles et faire connaissance avec des nouveaux, en particulier des maires qui avaient été élus en 2020, occupèrent la matinée, dans le cadre du traditionnel « marché des régions », où chaque délégation présente ses spécialités, principalement gastronomiques. En ce qui nous concerne, nous proposons des fromages locaux, chèvre et mélangés vache-chèvre, car il est difficile de venir avec un bœuf charolais, même découpé en entrecôtes. Nous avons cependant gardé la traditionnelle dégustation de viande charolaise en accompagnement de l'apéritif du samedi soir.

L'après-midi fut consacré à une longue croisière sur la Seine à Paris, avec explications de tous les monuments que nous avons côtoyés. Le beau temps étant de la partie, ce fut un très agréable moment.

Au retour, réunion des maires et présidents des associations Saint Maurice pour faire le point sur l'actualité des rassemblements et des difficultés rencontrées. Le constat est unanime : le COVID a démotivé un certain nombre de participants anciens, ceux-ci ne se renouvellent pas et il y a un manque criant de jeunes pour prendre la suite, et bien des communes hésitent à organiser par crainte des coûts financiers.

Le repas de gala de la soirée a été égayé par des démonstrations de danses de salon, style XVIII^e siècle ambiance cours princières, avec, à la fin, invitation de participants à s'initier à ces danses.



Le dimanche, après la traditionnelle messe, défilé au Monument aux Morts, une fanfare locale a joué les hymnes Suisse, Italien, Français et Européen, avant le dernier repas, suivi de la cérémonie des adieux, et annonce des lieux des prochains rassemblements :

2023 : Saint Maurice aux Riches Hommes, dans l'Yonne, lieu du 1^{er} rassemblement en 2001

2024 : Saint Maurice d'Agaune en Suisse, où nous sommes déjà allés deux fois

2025 : Saint Jean Saint Maurice, nos voisins de la Loire

2026 : San Maurizio de Canavese en Italie

Nous espérons que de nouveaux habitants de notre commune se joindront aux prochains déplacements pour redynamiser notre équipe et découvrir, lors d'un week-end festif, l'ambiance très sympathique qui règne au sein des rassemblements et nouer des connaissances, voire des amitiés avec d'autres Saint Mauriciens qui font découvrir leurs régions.

Galerie Michel Pomat

« Ce siècle avait 2 ans aurait dit Victor Hugo et déjà on trouvait trace de la maison Croizier ! Deux cents ans plus tard la maison n'est plus Croizier mais elle a conservé les marques du « grand père » bâtisseur : des escaliers aux portes sculptées ou à la cheminée aux armes de Vauban cette bâtisse respire le talent de l'homme du bois et de la pierre.

Il était donc tout naturel que l'atelier accueillît depuis 2019 des chevalets, des pinceaux et des palettes : l'odeur de l'essence et l'huile du peintre se répandirent depuis lors en ces lieux emplis de l'esprit créatif. Le calme de notre paisible campagne, la sérénité du lieu apporta désormais à Michel POMAT la créativité pour produire paysages, portraits ou nus académiques ... mais se posa la question du stockage du travail réalisé.

Il fut convenu alors de transformer la soupenne attenante en salle d'exposition en apportant lumière, tableaux et autres œuvres d'artistes complémentaires (statuaire papier, bois ou raki).

Il n'y avait plus enfin qu'à inaugurer solennellement le lieu en présence d'amis, voisins et collègues, tous à l'œil averti, autour d'un verre. C'est ainsi que le 1^{er} octobre 2022 un après-midi culturel était organisé à la grande pâture de Boyer, désormais route de la Chenauderie.

Le duo BASTIDA (chant) – LINOSSIER (guitare) puis le groupe Détour donnèrent finalement un écho musical à cette journée.

Michel POMAT »



<https://www.facebook.com/michelpomatpeintre>

Gym maintien en forme GRS

37 adhérent(e)s de plus de 50 ans du GRS de Chauffailles se retrouvent le jeudi de 10h à 11h à la salle du foyer rural, de septembre à juin, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Ils (elles) viennent de Saint Maurice mais aussi des communes voisines. Ils (elles) savent que leur masse musculaire après 50 ans diminue d'environ 1 à 2% par an et que l'activité physique est excellente pour la santé mentale.

Leur but est de se maintenir en forme tout en passant un moment agréable. Pas de compétition.



Tout cela est possible grâce au bénévolat de Véronique, Brigitte, Marie Hélène, Bernadette et Francine, les animatrices formées par la Fédération Française de La Retraite Sportive.

Si vous êtes retraité(e)s et espérez le rester longtemps en bonne santé, rejoignez-nous dès septembre 2023.

Vous pouvez aussi participer à une séance découverte avant de prendre une licence.

Contact : tous les vendredis de septembre de 9h00 à 11h00 au GRS de Chauffailles, 8 rue de écoles, 71170 Chauffailles

En attendant, nous vous souhaitons une bonne année 2023 en parfaite santé.

Contact : François Soriano, chargé de la communication au GRS
groupement de la retraite sportive de Chauffailles
☎ 06 32 33 24 02

DUN SORNIN CHAUFFAILLES BRIONNAIS

Chassigny - Chauffailles - La Chapelle - Saint Maurice



Le club D.S.C.B évolue sur l'ensemble des 4 communes citées ci-dessus, en donnant la possibilité à tout le monde, dès l'âge de 5 ans, de venir apprendre et pratiquer le football dans un club ambitieux et accueillant avec une bonne ambiance.

Dans le cadre du Label Jeunes, le club s'engage à former tous ses éducateurs pour tout mettre en œuvre pour que les joueurs et joueuses soient encadrés dans de bonnes conditions.

Nous comptabilisons 190 licenciés(e)s pour cette saison 2022/2023 et espérons continuer à agrandir le nombre d'ici la fin d'année. La porte est ouverte pour toute personne souhaitant intégrer l'équipe de dirigeants et bénévoles voulant donner de son temps dans la convivialité.

Nous tenons aussi à remercier l'ensemble de nos sponsors pour leur soutien, ainsi que nos différentes municipalités pour la mise à disposition des installations sportives.

Voici les manifestations du club pour cette saison :

- *Sam. 17/09/22 : Photo Générale du club au château de Chauffailles*
- *Sam. 29/10/22 : Vente de repas à emporter*
- *Sam. 17 et Dim. 18/12/22 : Tournoi jeunes en salles aux gymnases de La Clayette*
- *Vend. 3 et Sam. 4/02/23 : Théâtre à l'espace Culturel du Brionnais à Chauffailles*
- *Sam. 11/03/23 : Repas dansant à la salle Léonce GEORGES de Chauffailles*
- *Merc. 17/05/23 : Super loto à l'espace Julien COQUARD de Chauffailles*
- *Dim. 02/07/23 : Assemblée Générale du club à Saint Maurice lès Châteauneuf*

Pour tous renseignements sur le club, contactez

Simon PESSIN (président) – 06 23 36 36 25 – simon.pessin@gmail.com

Stevens BALLOT (responsable technique) – 06 80 55 15 39 – stevens201@outlook.fr

Site web : <https://dscb.footeo.com> – **Email officiel** : chauffailles.dscb@lafc-foot.fr

Société de pêche Mussy-Sornin

Les nouveaux adhérents sont les bienvenus dans notre société.

Le bureau :

Président :

Jean-Jacques LAMURE

06 33 76 71 03

lamure.jean-jacques@neuf.fr

Vice président: Jacky LAVENIR

Trésorier: Michel SERVAJEAN

Vice –trésorier: Eric DESVIGNES

Secrétaire: Stéphane PEGON

Secrétaire adjoint: Eric GIRAUD



Les cartes de pêche sont en vente toute l'année : Site internet : <http://www.carte-de-peche.ehgo.fr/>

Société de chasse

La société de chasse communale de Saint Maurice Lès Châteauneuf est composée de 11 chasseurs pour la saison de chasse 2022/2023.

Le bureau reste le même:

Président : Christophe GIRARD

Vice président : George GINET

Trésorier : Jean-Nöel DAMAS

Secrétaire : Jean-Charles ALIX



Deux nouveaux chasseurs :

- Daniel Barbot habitant de Villers,
- Anthony PUILLET habitant de Anglure sous Dun.

En 2022 la société de chasse communale de St Maurice Lès Châteauneuf a prévu d'organiser un **Thé Dansant** le jeudi 23 mars à partir de 15h à la salle communale de Beaudemont.

Réservations auprès de George GINET ☎ 06-42-43-39-58.

Révélez LE SAPEUR-POMPIER *qui est en vous !*



Les sapeurs-pompiers volontaires
représentent 84 % des sapeurs-
pompiers de Saône-et-Loire.

Pourquoi pas vous ?

On ne vous demandera pas la lune...
Juste votre envie et un peu de
votre temps pour aider les autres !

Un engagement indemnisé
compatible avec une activité
professionnelle et une vie de famille.

- ◆ Vous avez entre **16 ans et 55 ans** ?
- ◆ Vous vivez à **10 min d'un centre de secours** ?
- ◆ Vous pouvez vous rendre **disponible** ?

Alors franchissez le pas !

Une **formation adaptée**, un **accompagnement
personnalisé**...

Vous deviendrez à **vos tour acteur du secours
de vos concitoyens** (secours à personne, incendie,
protection des biens et de l'environnement).



SAPEURS POMPIERS
DE FRANCE

**Poussez les portes de votre centre de secours le plus proche
Ou contactez-nous : volontariat@sdis71.fr - www.sdis71.fr**

Les sapeurs-pompiers de Saône-et-Loire, c'est...

1 796 SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES

349 SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS

83 PERSONNELS ADMINISTRATIFS
ET TECHIQUES



39 164 INTERVENTIONS
en 2021, dont **30 092**
SECOURS À PERSONNE

1 intervention toutes les 13 minutes.



UNITE LOCALE DE LA CLAYETTE-MARCIGNY

2 bis, Chemin de Beuillon- 71800 LA CLAYETTE

Avec 69 bénévoles, l'Unité Locale gère différentes actions :

- **FORMATION** : Les formateurs proposent: **I.P.S.** : Initiation aux Premiers Secours – **P.S.C.1.+I.R.R.** : Prévention Secours Civique – **G.Q.S.** : Gestes Qui Sauvent – **I.P.S.E.N.** : Initiation Premiers Secours Enfant et Nourrisson – Formation à destination des jeunes publics – **I.P.S.E.** : Initiation aux Premiers Secours Eveil (de 3 à 5 ans) – **I.P.S.E.F.** : Initiation Premiers Secours Enfants (de 6 à 8 ans) – **I.P.S.J.** : Initiation Premiers Secours Juniors (9 à 11 ans).

- **SECOURISME** : l'équipe de secouristes recherche de nouvelles recrues. Des formations **P.S.E.1.** et **P.S.E.2** seront proposées donc n'hésitez pas à les contacter.

- à la demande des associations, les secouristes peuvent être présents pour des postes de secours lors des manifestations.

- **CATASTROPHES** : (en cas d'incendie d'habitation, accident de car, inondation, etc...) l'Unité Locale peut accueillir en urgence une vingtaine de personnes et fournir gratuitement des aides vestimentaires.

- **VISITES** : Compte tenu des années « Covid » les visites dans les EHPAD et R.P.A. ont été interrompues. Nous espérons qu'elles reprendront prochainement pour apporter un peu de soleil aux résidents.

- **VESTIBOUTIQUES** : A prix très modiques vous pouvez acheter : vêtements –chaussures – linge de maison etc à :

- **La Clayette au 2bis, chemin de Beuillon** : ouvert mercredi de 15 h à 17 h et samedi de 9h à 11h30. Un container est disponible à l'extérieur du local pour le dépôt du linge.

Chauffailles au 6, rue du 8 mai : ouvert mercredi de 14h 30 à 17h- vendredi de 9h à 12h- samedi de 14h 30 à 17h30.

Ces vestiboutiques sont OUVERTS A TOUS

Pour tous renseignements vous pouvez joindre :

Mme Nicole TEILLARD, Présidente : 06 17 90 60 19

Responsable postes de secours : Michel JACQUET : 06 76 51 37 19

« **action sociale** : Georges VELUT : 06 88 44 33 25

« **formation** : Michèle BASSET : 06 88 11 24 45

RAPPEL : sur demande, les Communes ayant fait l'acquisition d'un défibrillateur peuvent bénéficier d'une formation relative à son maniement.

Si vous disposez d'un peu de temps libre, vous pouvez rejoindre l'équipe de la Croix Rouge en qualité de bénévole dans les différentes actions gérées par l'Unité Locale.

NOUVEAUX BENEVOLES = NOUVELLES ACTIONS

Le Pays Charolais-Brionnais

Mutualiser les forces d'un territoire !



“se regrouper pour faire ensemble ce que les communes ou les intercommunalités ne peuvent faire seules”



	88 500 habitants	129 communes
	5 communautés de communes	
	Le Grand Charolais	
	Entre Arroux, Loire et Somme	
	Brionnais Sud Bourgogne	
	Marcigny	
	Semur-en-Brionnais	

Contribuer au développement et à l'attractivité du territoire !

Le Pays Charolais-Brionnais, un levier de financement

Le Pays Charolais-Brionnais contractualise avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département afin d'obtenir le financement de ses projets, mais également ceux des collectivités qui le composent. Par exemple ces dernières années, plus d'une centaine de projets locaux, portés par des communes, des communautés de communes ou des associations, ont été financés grâce à ces contractualisations.

Agir au service du Charolais-Brionnais !

UN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Il s'agit d'un document fixant les règles d'urbanisme adopté en 2014 par le Pays Charolais-Brionnais. Suite à une évaluation en 2020, il fait actuellement l'objet d'une modification en concertation avec les élus et les habitants du territoire.

UN SERVICE URBANISME DE PROXIMITÉ

L'équipe d'instructeurs accompagne élus et habitants, et traite les dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme pour le compte de 52 communes dotées d'un document d'urbanisme. En 2023, 18 communes supplémentaires adhéreront au service du Pays Charolais-Brionnais, après l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CC Brionnais Sud Bourgogne.

UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Porté depuis 2014 en partenariat avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté, ce contrat a pour objectif de fédérer les différents acteurs de la santé et d'optimiser l'offre sur le territoire. Des actions autour de la démographie médicale, de la santé mentale ou encore de la santé environnementale sont ainsi menées et animées par la chargée de mission.

UN PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le territoire est labellisé depuis 2007. Ainsi, chaque année, les deux animateurs du patrimoine proposent un programme d'actions, de visites et d'événements à destination de tous les publics pour promouvoir la culture, le patrimoine, l'histoire et l'architecture de notre beau Charolais-Brionnais !

UN CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Il s'agit d'un travail sur la sensibilisation et l'éveil à l'art et à la culture des scolaires et du grand public. Un CLEA, subventionné par le DRAC Bourgogne Franche-Comté, permet de réaliser des actions dans les écoles avec par exemple la mise en place de résidences d'artistes, de temps de créations avec les élèves.

UNE CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

Le Pays Charolais-Brionnais porte la candidature du bocage de l'élevage bovin. En 2018, l'état français a inscrit ce paysage sur sa liste indicative. En 2019, sa Valeur Universelle Exceptionnelle a été reconnue par le comité français des Biens. Ces étapes indispensables ont été validées avec succès. Le travail en cours porte sur l'élaboration du plan de gestion attendu par l'UNESCO et qui vise à préserver et à développer le territoire.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais-Brionnais
7 rue des Champs Seigneur - 71600 PARAY-LE-MONIAL
www.charolais-brionnais.fr

Pour en savoir plus



Contacts des associations

ADMR	CHANUT Jean-Luc	03 85 26 23 49
Anciens combattants	LAVENIR Auguste	03 85 26 21 06
Arcane 17	CHIFFLOT-COMAZZI Martine	06 87 52 28 62
Bibliothèque	CARISEL Yvette	03 85 26 21 92 / 06 79 08 72 76
Club de l'amitié	BASSEUIL Roland	06 37 53 41 26
Comité foire	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Foot - DSCB	BERRY Marc	06 75 92 79 70
Esox Lucius	FERRARI Patrice	03 85 84 35 97 / 06 89 17 76 83
Expos en Chœur	CORRE Michelle	03 85 26 29 37
Gymnastique (GRS)	MARTIN Michèle	03 85 26 22 21
La Marmite	CORRE Maryline TRONCY Alexia	06 06 63 95 51 06 95 10 74 17
L'envol	BOURBON Julie	03 85 26 21 91
Les amis Charolais	LABOURET Christian	03 85 26 22 09
Les P'tits loups	LACARELLE Élodie	06 87 95 26 63
Les rêves d'Audrey	GROUILLER Sébastien	06 62 71 47 64
Restaurant scolaire	NICOLAS Sylvain	06 85 37 77 79
Rétro club	GUITTAT Jacques	03 85 26 22 78
Société de chasse	GIRARD Christophe	06 04 17 05 78
Société de Pêche	LAMURE Jean-Jacques	06 33 76 71 03
Théâtre	DINOTA Juliève	06 76 72 12 75

Numéros utiles

<p>☎ 15 SAMU</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.</p>	<p>☎ 17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>	<p>☎ 18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p>
<p>☎ 112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p>	<p>LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE</p> <p>GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.</p> <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS</p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.</p>
<p>☎ 3117</p> <p>Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>☎ 39 19</p> <p>Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.</p>	<p>☎ 119</p> <p>Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.</p>
<p>31 117</p> <p>Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>☎ 115</p> <p>Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.</p>	<p>☎ 116 000</p> <p>Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.</p>

Les numéros courts d'urgence sont à faire lorsqu'une intervention rapide est nécessaire pour protéger les personnes et / ou les biens : personne blessée, malaise cardiaque, incendie, accident de la circulation.

Vous pouvez aussi composer le **112** : numéro d'appel d'urgence européen, utilisable dans tous les pays de l'Union Européenne. Vous serez alors orienté sur le service adapté à la situation décrite. Il fonctionne pour toute situation d'accident, d'agression ou dans toute autre situation de détresse.

Tous ces numéros sont **gratuits** et peuvent être composés sur un téléphone fixe ou mobile. Ils sont joignables **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**.

Vous pouvez aussi envoyer gratuitement un **SMS au 114**. Vous communiquerez alors par écrit avec votre correspondant ou par visiophonie après téléchargement de l'application sur le smartphone. Ce service fonctionne 24h/24 h et 7j/7.

CENTRE HOSPITALIER ROANNE	04 77 44 30 00
CLINIQUE DU RENAISON URGENCES	04 77 44 45 00
CENTRE HOPITALIER PARAY LE MONIAL	03 85 81 80 00
CENTRE ANTI POISON (LYON)	04 72 11 69 11
CENTRE DES GRANDS BRULES (LYON)	04 72 11 75 98
GRDF Urgence dépannage gaz naturel :	0 800 47 33 33

MEDECINS

ST MAURICE LES CHÂTEAUNEUF : DR VIOLON	03 85 26 23 47
CHAUFFAILLES : MAISON MEDICALE 8 Rue Gambetta	03 85 26 54 06
LA CLAYETTE : MAISON MEDICALE DES CEDRES 19 rue de l'Hôpital	03 85 24 26 00
CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE- CHAUFFAILLES	03 85 21 64 00

CABINET INFIRMIER

ST MAURICE LES CHÂTEAUNEUF (sans rendez-vous à 8h30)	03 85 26 24 50
---	----------------

PHARMACIES

CHAUFFAILLES : - Pharmacie centrale. - Pharmacie de la fontaine.	03 85 26 01 14 03 85 26 01 78
ST DENIS DE CABANNE : Pharmacie du Sornin	04 77 60 06 96

AMBULANCES

GAR	03 85 26 46 00
AMBULANCE CHARLIENDINE (anciennement MICHAUD).	03 85 26 02 10
BOUVET-DUMOULIN	03 85 84 68 67

MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES CHAUFFAILLES Service social départemental et service PMI	03 85 26 48 07
MISSION LOCALE DU CHAROLAIS CHAUFFAILLES et CHÂTEAUNEUF Antenne 4 rue Elie Maurette	06 69 05 32 39
PIMM'S : CHATEAUNEUF.	03 85 28 24 88
PIMM'S : CHAUFFAILLES	03 85 24 29 50
DECHETTERIE CHAUFFAILLES	03 85 84 66 30

MODES DE GARDE ENFANTS

ESTEVE Christine et Jean Denis (assistants maternels)	09 77 66 80 55
CHASSIGNY SOUS DUN	03 85 24 63 90
CHAUFFAILLES	03 85 26 54 52
LA CLAYETTE	03 85 28 29 85
ST DENIS DE CABANNE	04 77 23 31 02
RELAJ ASSISTANTE MATERNELLE (RAM) et lieux accueil parents/enfants CHAUFFAILLES LA CLAYETTE	06 48 98 67 59 03 85 28 29 85

ASSOCIATIONS CARITATIVES

RESTOS DU COEUR (vendredi après-midi) CHAUFFAILLES	03 85 26 57 31
SECOURS CATHOLIQUE 38 rue du 8 mai CHAUFFAILLES	07 86 49 57 30
CROIX ROUGE FRANCAISE Union Locale LA CLAYETTE Poste de secours Formation secouristes	06 76 51 37 19 06 88 11 24 45
EMMAUS CHAUFFAILLES	04 77 67 19 45

Agenda des manifestations 2023

JANVIER

- 14-15** **Bienvenue chez les Lambda - Théâtre**
Act'en Ciel - La Marmite
Foyer Rural
- 20-21** **Vœux**
Municipalité
Salle derrière la mairie
- 21** **Nuits de la lecture**
Communauté de Communes
Bibliothèque
- 28** **Gouter du Père Léon**
La Marmite
Foyer Rural
- 28-29** **Bienvenue chez les Lambda - Théâtre**
Act'en Ciel - La Marmite
Charlieu

FEVRIER

- 3-4** **Théâtre**
Dun Sornin Foot
Chauffailles
- 3** **Vente de saucissons**
Restaurant scolaire
Maison des P'tits Loups
- 21** **Carnaval**
Ecole
Itinérante
- 11** **Loto**
Club de l'amitié
Foyer Rural
- 25** **Soirée Théâtre**
La Marmite
Foyer Rural

MARS

- 3** **Spectacle**
Communauté de Communes
- 4 ou 5** **Sortie neige**
Comité de la Foire
Foyer Rural
- 10** **Concours manille**
Club de l'amitié
Foyer Rural
- 12** **Repas des bénévoles**
Comité Foire
Foyer Rural
- 23** **Thé dansant**
Société de chasse
Baudemont
- 25** **Repas dansant**
Les P'tits Loups
Foyer Rural

AVRIL

- 31** **Gala**
La Marmite
Foyer Rural
- 1 et 2**
- Du 1^{er} avril au 31 mai**
- Exposition Pôle Position 16 mille Résidence**
Esox Lucius
Quai 394M9 / La gare
- Brocante des cousettes**
Comité de la Foire
Foyer Rural

MAI

- 8** **Cérémonie de commémoration**
Municipalité
Monument aux morts
- 13-14** **Vente de fleurs et plants**
Les P'tits Loups
Devant la mairie
- 17** **Super Loto**
Dun Sornin Foot
Chauffailles

JUIN

- 1** **Voyage**
Club de l'amitié
- 10** **Concours de pétanque ouvert à tous**
Club de l'amitié
Stade
- 24-25** **Gratifieria**
La Marmite
- Juin/Juillet/Août**
- Exposition / Résidence Benjamin Grivot**
Esox Lucius
Quai 394M9 / La gare

Agenda des manifestations 2023

JUILLET

2	Assemblée générale <i>Dun Sornin Foot</i> Foyer Rural
2	Fête de l'école
8	Vernissage <i>Expos en Chœur</i> Vieille église
8-9	Théâtre musical <i>Arcane 17</i> Foyer Rural
15	Vernissage <i>Arcane 17</i> La Grange d'Arc
22-23	Spirito Lirico (trio) <i>Arcane 17</i>
23	Barbecue <i>Club de l'amitié</i> Foyer Rural

JUILLET - AOÛT

Juin / Juil. / Août	Exposition / Résidence Benjamin Grivot <i>Esox Lucius</i> Quai 394M9 / La gare
	Expositions <i>Expos en Chœur</i> Vieille église
Juillet / Août	Expositions Portraits d'artistes <i>Arcane 17</i> La Grange d'Arc

SEPTEMBRE

Sept. / Oct. / Nov.	Exposition / Les impronptus <i>Esox Lucius</i> Quai 394M9 / La gare
	Repas <i>Club de l'amitié</i> Foyer Rural
23-24	Fête de St Maurice Thème : La basse-cour

OCTOBRE

Sept. / Oct. / Nov.	Exposition / Les impronptus <i>Esox Lucius</i> Quai 394M9 / La gare
	Loto <i>Club de l'amitié</i> Foyer Rural

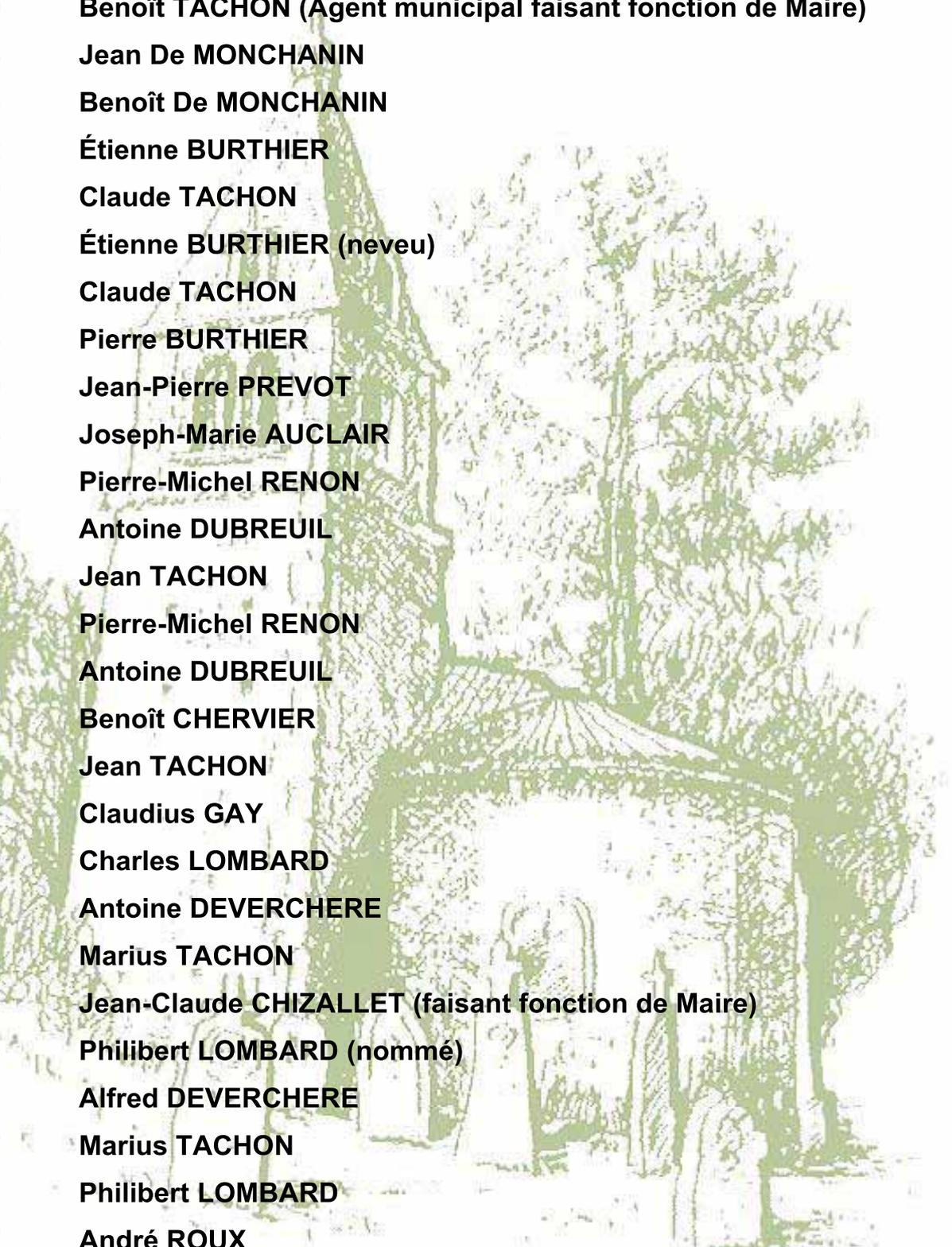
NOVEMBRE

Sept. / Oct. / Nov.	Exposition / Les impronptus <i>Esox Lucius</i> Quai 394M9 / La gare
	Repas de l'amitié <i>Club de l'amitié</i> Foyer Rural
11	Cérémonie de commémoration <i>Municipalité</i> Monument aux morts
19	Repas des aînés Foyer Rural

DÉCEMBRE

3	Vente de sapins <i>Les P'tits Loups</i> Maison des P'tits Loups
	Repas de Noël <i>Club de l'amitié</i> Foyer Rural
7	Assemblée Générale <i>Club de l'amitié</i>

MAIRES DE LA COMMUNE DE SAINT MAURICE LÈS CHÂTEAUNEUF



1793 - 1799	Benoît TACHON (Agent municipal faisant fonction de Maire)
1799 - 1808	Jean De MONCHANIN
1808 - 1816	Benoît De MONCHANIN
1816 - 1832	Étienne BURTHIER
1832 - 1837	Claude TACHON
1837 - 1852	Étienne BURTHIER (neveu)
1852 - 1855	Claude TACHON
1855 - 1858	Pierre BURTHIER
1858 - 1870	Jean-Pierre PREVOT
1870 - 1878	Joseph-Marie AUCLAIR
1878 - 1879	Pierre-Michel RENON
1879 - 1881	Antoine DUBREUIL
1881 - 1888	Jean TACHON
1888 - 1893	Pierre-Michel RENON
1893 - 1900	Antoine DUBREUIL
1900 - 1904	Benoît CHERVIER
1904 - 1908	Jean TACHON
1908 - 1919	Claudius GAY
1919 - 1927	Charles LOMBARD
1927 - 1929	Antoine DEVERCHERE
1929 - 1943	Marius TACHON
1943 - 1944	Jean-Claude CHIZALLET (faisant fonction de Maire)
1944 - 1944	Philibert LOMBARD (nommé)
1944 - 1945	Alfred DEVERCHERE
1945 - 1947	Marius TACHON
1947 - 1971	Philibert LOMBARD
1971 - 1977	André ROUX
1977 - 2008	Auguste LAVENIR
2008 - 2014	Roland BASSEUIL
2014 -	Jean-Luc CHANUT